

# **L'ÉTAT ET L'ÉLITE LOCALE A LA CROISÉE DES CHEMINS**

**les alternatives du  
développement régional  
vues au travers des  
SODEQ du Québec.**

juan·luis Klein  
robert Larouche

**Collection Développement Régional  
Groupe de recherche et d'intervention  
régionale (GRIR)**



Université du Québec à Chicoutimi

## AVANT-PROPOS

L'étude ici présentée a été réalisée en deux temps. D'abord, la recherche empirique résulte d'une thèse de maîtrise en Études régionales déposée à l'Université du Québec à Chicoutimi, en septembre 1984, par Robert Larouche, intitulée: **Le mythe du développement régional et les SODEQ du Québec.** Ensuite, l'analyse a été actualisée et le cadre théorique reformulé.

Les auteurs tiennent à remercier le Fonds FCAR du gouvernement du Québec pour l'appui financier accordé à la recherche sous forme de bourse et de subvention de recherche. Ils remercient aussi Christiane Gaudreault et Dominique Emond pour la révision du manuscrit. Ils remercient également Christiane Gagnon, agente de recherche et rédactrice du GRIR, et les professeurs Roland Charbonneau et Jean-Pierre Deslauriers pour leur participation à la publication de l'ouvrage. Ils remercient enfin Jacinthe Ratté qui, avec une disponibilité et un dévouement peu communs, a assuré la dactylographie et le traitement du texte.

Un dernier avertissement, nous prions le lecteur de tenir compte du fait qu'une bonne partie de l'analyse et de la rédaction a été réalisée avant le remplacement du programme des SODEQ. Il est donc prié d'effectuer les accords de temps pertinents là où nous avons omis de le faire.



## TABLE DES MATIERES

	PAGE
Avant-propos.....	I
Introduction.....	III
Chapitre I: Crise et régions: de l'Etat keynésien à la dualisation.....	1
Chapitre II: La SODEQ: un exemple d'intervention de l'Etat dans le développement ré- gional.....	25
Chapitre III: La SODEQ devant le choix: la région ou les actionnaires.....	57
Chapitre IV: La SODEQ Sagamie: mythe et réalité...	75
Conclusion.....	113



## INTRODUCTION

Au mois d'avril 1985, le gouvernement du Québec mettait fin à une expérience de dix ans de promotion de la petite et moyenne entreprise (PME) dans les régions du Québec: le programme des Sociétés de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ). Ce programme avait été instauré en juin 1976 et avait comme but d'amener le milieu local à renflouer le capital susceptible d'être investi dans la création et la consolidation de PME, surtout manufacturières. Nul doute, les entrepreneurs et l'Etat cherchaient par ce moyen à impliquer la population dans la prise en main de son développement qui, croyait-on, passait par la croissance industrielle.

Inspirée des expériences déjà en cours en Ontario, en France et aux États-Unis, la SODEQ "utilisait" le pouvoir que l'État a, par sa politique fiscale, de susciter les investissements. Devant le constat de la faiblesse industrielle en dehors de Montréal, elle a privilégié l'action en milieu régional. On expliquait cette faiblesse industrielle par l'absence de dynamisme; on a donc cherché à développer l'entrepreneurship local.

Mais, au-delà des intentions, ce que cette expérience montre c'est le fonctionnement d'une alliance entre l'État et l'élite locale en vue d'appliquer un modèle préconçu de développement régional, d'ailleurs comme on le verra, peu adapté aux réalités du milieu. On sera donc amené à s'interroger

#### IV

sur les capacités des élites locales à insuffler ce dynamisme au développement régional.

Historiquement, l'expérience des SODEQ, est à la charnière de deux époques: la révolution tranquille et la société de l'après-crise. Ne l'oublions pas, dès le début des années soixante, le Québec subit des modifications profondes à tous les niveaux. L'une des plus importantes caractéristiques de ce processus réside dans la transformation du rôle de l'État du Québec dans le développement de la société québécoise. L'État s'est renforcé par la concentration et la centralisation des pouvoirs de décision, par la multiplication de services gouvernementaux, par la mise sur pied de sociétés d'État et, surtout, par son adhésion à un projet social: le modernisme et la croissance. Or, comme conséquence de la crise économique des années soixante-dix, l'État du Québec arrive au point où il ne peut plus supporter les coûts financiers inhérents à l'envergure atteinte. Il se lance alors, comme d'ailleurs bien d'autres États occidentaux, dans un processus de repli social et de dualisation économique. Il fait alors appel aux milieux locaux.

Le programme des SODEQ chevauche ces deux époques et ces deux visions de la société. Ancré dans les méthodes keynésiennes classiques, il résulte du processus initié avec la révolution tranquille. Mais, réalisé à une époque de repli de l'État, il fait partie des mécanismes de régulation de la

V

société de l'après-crise. L'exécution du programme ne manquera pas de révéler un caractère contradictoire, ce que, nous en faisons l'hypothèse, explique, au-delà de toutes les considérations techniques et ponctuelles, son échec.



## CHAPITRE I

### CRISE ET RÉGIONS: DE L'ÉTAT KEYNESIEN A LA DUALISATION

Pour comprendre la nature des effets de la crise et des solutions qu'on y apporte, il est nécessaire d'établir au préalable ce qu'elle représente dans le contexte global de la société d'aujourd'hui. Précisons-le tout de suite, pour nous, ce que nous vivons depuis quelques années ce n'est pas la crise mais la société de l'après-crise, caractérisée par la division post-taylorienne du travail<sup>1</sup>. Alors que le concept de taylorisme faisait référence à la séparation du travail de conception et d'exécution, et celui du fordisme à l'introduction du travail à la chaîne "bien rémunéré", le concept de post-taylorisme désigne une stratégie de séparation de la force de travail en deux secteurs, l'un performant et bien rémunéré et l'autre non performant et mal rémunéré<sup>2</sup>. Aussi bien se le dire tout de suite, certains des problèmes souvent attribués à la crise et qu'on croit donc passagers, sont bien là pour rester, pendant un certain temps du moins, car ils relèvent d'un nouveau mode de régulation de la société.

## CRISE ET RÉGULATION DU CYCLE DU CAPITAL

Précisons que l'essence d'une crise économique dans le contexte du système capitaliste consiste en une rupture dans le cycle du capital, ce qui provoque soit l'interruption, soit le ralentissement de la rotation du capital.

Sans vouloir entrer dans un examen approfondi des concepts de base de l'économie politique, rappelons que le cycle du capital est représenté par le schéma suivant:

A - M - A'

Le cycle du capital a trois phases:

- A - représente l'argent investi en capital,
- M - les marchandises produites, et
- A' - la valeur en argent de la production.

A' inclut la valeur du capital investi plus le profit. Ce profit est fonction, ne l'oublions pas, de la plus-value: plus elle est forte, plus il y a des profits. Ce schéma représente la situation globale de l'économie à l'échelle sociale. Ainsi, il explique la reproduction élargie du capital et donc, l'accumulation du capital. Nous n'ignorons pas cependant que les profits des capitaux considérés de façon individuelle ne correspondent

pas à la plus-value qu'ils génèrent<sup>3</sup>. D'ailleurs, il faut souligner que les capitaux les plus rentables, voire les plus forts, sont ceux capables de s'approprier du résultat de la plus-value produite dans des entreprises qu'ils ne contrôlent pas juridiquement, mais qu'ils dominent économiquement. C'est en cela que réside la base de l'échange inégal et donc, de la dépendance. C'est là aussi que réside la différence entre le grand capital monopoliste et multinational et le capital non monopoliste qui agit dans les petites et moyennes entreprises à une échelle plutôt locale<sup>4</sup>.

Néanmoins, on peut dire globalement que l'accumulation du capital dépend de la différence entre A et A', donc de la plus-value. Mais elle dépend aussi, et surtout, de la répétition du cycle du capital et de la vitesse avec laquelle il se renouvelle. Le cycle doit se reproduire aussi souvent que possible et aussi rapidement que possible pour permettre des taux d'accumulation forts.

Il a été maintes fois établi que la grande préoccupation des détenteurs des capitaux réside dans la recherche de la régulation de l'accumulation ou, plutôt, des flux de profit. Il s'agit de créer les conditions pour que la reproduction du cycle du capital soit constante et pour que les flux de profit qui en découlent le soient aussi<sup>5</sup>.

Or, la rotation du capital ralentit parce que des obstacles se présentent à l'accomplissement des différentes phases du cycle du

capital. Examinons cette question plus en détail. Nous mettrons l'accent sur la première phase, c'est-à-dire sur les investissements, car cela nous aidera à comprendre l'étude empirique que nous réaliserons ultérieurement.

### **ENTRE LE FINANCEMENT ET LES INVESTISSEMENTS: LE MODE SPECULATIF**

On le sait, l'argent en soit ne constitue pas du capital; il faut que cet argent soit investi, voire consommé de façon "productive". La première phase du cycle du capital désigne donc la transformation de l'argent en capital, c'est-à-dire en argent utilisé pour obtenir une plus-value. Cette phase englobe tout le problème du financement des entreprises.

En effet, entre l'argent accumulé et les investissements il y a l'étape du financement. Ici, la situation est délicate, car dans plusieurs sphères, surtout dans celles du capital que nous avons désigné comme monopoliste, le financement et l'investissement sont assumés par les mêmes groupes économiques<sup>6</sup>. Il n'en demeure pas moins que la pratique veut que les investisseurs empruntent à eux-mêmes ou à d'autres. Plusieurs études ont d'ailleurs révélé que les investisseurs ont tendance à ne pas investir leurs propres capitaux. Lorsqu'ils le font, ils utilisent des sociétés financières fantômes créées par eux-mêmes<sup>7</sup>. Ils peuvent aussi utiliser des fonds venant du capital bancaire et de l'État. Peu visible dans le cas des grosses sociétés multinationales, la phase du financement du capital et les problèmes qu'elle comporte

apparaissent beaucoup plus clairement dans le cas des petites et moyennes entreprises. On parle alors de la rareté du capital de risque.

Le financement du capital produit une rente qui est fonction des taux d'intérêt. Or, des taux d'intérêt trop élevés inhibent les investisseurs et le financement du capital est bloqué. Mais au-delà des discussions sur le problème bien connu des taux d'intérêt, ce qu'il importe de souligner ici c'est la crise d'un mode spécifique de mise en valeur du capital argent: le mode spéculatif.

En effet, pendant les décennies qui ont succédé à la crise des années trente, mais surtout dans les années soixante et soixante-dix, la spéculation s'est imposée comme un mode important de rentabilisation du capital. Pour préciser notre pensée, nous prendrons un exemple fictif, mais évocateur de plusieurs situations réelles.

Une société achète un terrain situé dans un endroit stratégique d'une ville. Elle fait du lobbying auprès des décideurs locaux et obtient la construction de nouveaux équipements collectifs près de son terrain, ce qui a pour résultat d'augmenter sa valeur marchande sans qu'il n'y ait eu d'investissement. Une autre société achète le terrain évidemment au nouveau prix. Celle-ci décide alors de planifier la construction d'un édifice à bureaux. Cette société est maintenant en mesure de négocier des emprunts supérieurs aux investissements, en hypothéquant le terrain selon sa nouvelle valeur et selon la rente qu'elle pourrait obtenir de la

location de ces bureaux. Or, cette valeur est fictive car il n'y a pas encore eu d'investissement sur ledit terrain. La rentabilisation du capital a donc été purement spéculative<sup>8</sup>.

La même logique contenue dans cet exemple fictif préside à la situation, dramatiquement réelle cette fois-ci, des États, voire des peuples des pays du tiers monde. Pour satisfaire aux exigences des bourgeoisies financières de ces pays, qui, soit dit en passant, sont de plus en plus "voraces"<sup>9</sup>, leurs gouvernements n'ont pas hésité à endetter leurs États au-delà de leurs possibilités financières. Bon nombre d'entre eux ne sont même pas en mesure de payer les intérêts des prêts qui leur ont été consentis, et certains ont laissé entrevoir la possibilité de ne pas payer leurs dettes. Or, le capital financier mondial s'est empressé de trouver des solutions qui, tout en étant assorties d'exigences dans le domaine de la politique interne des pays concernés, ont permis néanmoins de maintenir, en apparence, leur solvabilité. Et nous disons en apparence parce que, ce n'est pas un secret pour personne, ces pays ont déjà toutes les misères du monde à payer les intérêts de leurs dettes: ils ne rembourseront probablement jamais les capitaux empruntés. Il est cependant important pour les banques de conserver leurs débiteurs, car les montants prêtés peuvent être intégrés aux actifs, ce qui augmente leur pouvoir de négociation et leur solvabilité. Leur base est cependant fort précaire, et la mise en valeur des capitaux est tout aussi fictive que dans l'exemple antérieur.

Mais, bien que nous y soyons très sensibilisés, notre objectif n'est pas de faire une analyse de la situation internationale. Ce que nous voulons c'est illustrer la perte d'efficacité du mode spéculatif de mise en valeur du capital, si généralisé jusqu'à il y a quelques années. Ce mode s'avère aujourd'hui beaucoup moins opérationnel qu'avant, ce qui affecte le financement dans son ensemble. Ainsi, le financement des entreprises se fait plus difficile, particulièrement pour les PME qui ne disposent pas de capitaux spéculatifs propres. Deux solutions sont alors possibles: la participation de l'État et la prise en charge par les collectivités locales. Analysons-les.

## **LE MODE DE RÉGULATION KEYNÉSIEEN**

L'intervention de l'État dans la régulation de la reproduction et de l'accumulation du capital, résulte de l'application des politiques keynésiennes, lesquelles politiques ont donné lieu à ce qu'il convient d'appeler l'État keynésien. Sans vouloir récapituler l'ensemble de propositions des politiques keynésiennes, rappelons-en les éléments essentiels<sup>10</sup>.

Keynes a soutenu que l'objectif à atteindre pour éviter les ruptures dans la production élargie du capital était le plein emploi. Or, ajoutait-il, l'emploi dépend de la production, laquelle production dépend de la demande. Ainsi, plus la demande est forte, plus on augmente les niveaux de production et donc, plus il y a des emplois. Selon ce modèle, la

demande dépend de la consommation autant des ménages que des entreprises; la consommation dépend des revenus; les revenus, des individus et des entreprises, dépendent de la production; la production dépend des investissements et les investissements dépendent de la consommation. Jusque là, tous les éléments du modèle dépendent les uns des autres, et l'intervention en vue d'en assurer la régulation est difficile (Voir figure I).

Ainsi Keynes identifie l'État comme le seul acteur capable d'intervenir dans la régulation de la reproduction du capital. Selon ses hypothèses, l'État pouvait intervenir de plusieurs façons et à plusieurs niveaux.

Le premier niveau concerne le comportement des consommateurs. Les individus, constatait-il, ne consomment pas naturellement, pas plus que les entreprises. Il fallait donc que les individus autant que les entreprises soient "poussés" à consommer. On cherchait à augmenter la "propension marginale à la consommation", c'est-à-dire à accroître la part des suppléments de revenu allouée à la consommation, comparativement à celle qui est réservée à l'épargne. Ces objectifs sont liés à l'un des principaux postulats de la politique keynésienne à savoir que, s'il n'y a pas d'intervention, la part des revenus destinée à l'épargne augmente à chaque fois que les revenus augmentent. A ce niveau, deux types d'intervention gouvernementale peuvent modifier cette tendance: une politique fiscale et des mesures redistributives. Par sa politique fiscale,

l'État peut reprendre la partie du revenu susceptible d'être épargnée. Par des mesures de redistribution, ou de "paiements de transfert", le gouvernement peut renforcer le pouvoir d'achat de ceux dont les revenus sont plus faibles. Une situation d'"efficacité marginale" pourrait ainsi être atteinte<sup>11</sup>.

Le deuxième niveau d'intervention de l'État dans le contexte du mode de régulation keynésien réside dans l'augmentation générale de la production suscitée par sa seule existence. Les administrations étatiques consomment. Les ministères consomment. Et, ce qui nous semble plus important, les salariés de l'État consomment. Aussi, l'application des politiques keynésiennes est accompagnée d'une multiplication des appareils gouvernementaux et du personnel de l'État. Plus l'administration étatique est grosse, plus son influence dans la consommation est importante<sup>12</sup>.

Le troisième niveau du mode keynésien de régulation du cycle du profit concerne la "contrainte extérieure". Cette contrainte est due à la mondialisation progressive du marché, à l'internationalisation de la production et, dirions-nous, à la dépendance engendrée par l'échange inégal. Les politiques keynésiennes suggèrent donc l'établissement d'une politique monétaire dans le but de réduire l'importance de la contrainte extérieure et de favoriser la demande.



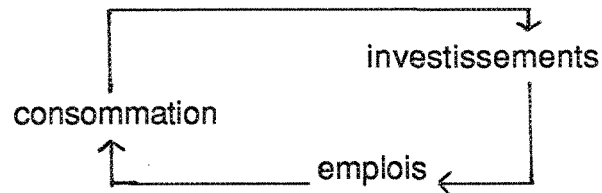
Le quatrième niveau d'intervention étatique, qui découle de la régulation keynésienne du cycle du capital, est celui de sa participation à la mise en valeur de celui-ci, évidemment, sans exiger des taux de profit équivalents à ceux exigés par le capital privé. Cette participation peut être directe ou indirecte. En effet, l'État peut devenir actionnaire d'une entreprise privée et, à ce titre, soutenir le capital. Il peut aussi être propriétaire d'une entreprise et agir ainsi comme capitaliste. Ce cas se présente souvent dans la mise en valeur des ressources nécessaires pour le capital privé mais pas assez rentables ou, encore, trop exigeantes en capital pour que l'entreprise privée en assure l'exploitation<sup>13</sup>.

Voilà donc les quatre volets du mode keynésien de régulation étatique du cycle du capital et, donc de l'accumulation du capital. Leur application a entraîné une situation de croissance accélérée, où la "main invisible" du capital a été remplacée par celle "très visible" de l'État<sup>14</sup>. Il en résulte une société de consommation de masse et de production de masse, le "fordisme", et une articulation très serrée entre le capital et l'État, le "capitalisme monopoliste d'État"<sup>15</sup>. Essentiellement, l'intervention de l'État venait assurer la régularité des flux de profits et, conséquemment, la stabilité de la reproduction élargie du capital.

## **LA CRISE DU MODE DE RÉGULATION KEYNÉSIEEN**

Le mode keynésien de régulation de l'accumulation du capital a perdu aujourd'hui toute son efficacité. Rappelons que son principe de

base résidait dans le fait que la consommation suscitait des investissements, que les investissements créaient des emplois et que les emplois contribuaient à maintenir ou à augmenter la consommation, comme l'illustre la boucle suivante:



Or, les conditions bien connues de la concurrence monopoliste ont amené les détenteurs des capitaux à investir, non pas dans la création d'emplois, mais bien dans leur diminution. Cherchant à diminuer les coûts de production pour diminuer les prix de vente sans affecter les taux de profit, les compagnies, et particulièrement les plus grosses, ont orienté leurs investissements vers l'augmentation de la productivité de l'emploi. Dès lors, les investissements ne produisaient plus d'emploi; au contraire, ils les éliminaient.

Drôle de paradoxe que celle de l'intervention étatique keynésienne: cherchant le plein emploi, elle a écarté de la sphère de la production un pourcentage appréciable de la population. Et qu'on ne nous réponde pas qu'il ne s'agit que d'un déplacement sectoriel de l'emploi<sup>16</sup>.

Il n'existe donc plus de lien de cause à effet entre les investissements, les emplois et la consommation. Le principe de base du mode keynésien de régulation du cycle du capital ne tient plus, l'État keynésien est remis en question et des modifications importantes s'imposent.

Or, comme le souligne Lipietz, l'objectif principal de l'État keynésien, soit celui de servir de béquille au capital, demeure<sup>17</sup>. Ce qui change c'est la façon de "réguler" les profits de celui-ci. Ainsi, l'administration étatique, sans renoncer à appuyer le capital, semble moins intéressée à appuyer la consommation. Elle remet en question un certain nombre de programmes sociaux destinés à assurer les transferts de revenu, dont l'objectif était justement de renflouer la consommation. Ces programmes sociaux constituaient ce qu'il était convenu d'appeler le "Welfare State". Et c'est justement le "Welfare State" qui est en crise, et non l'État keynésien. Il en résulte le désengagement de l'État et l'appel à la population pour solutionner les problèmes sociaux et pour assurer le développement au niveau local<sup>18</sup>.

#### **LA RÉGULATION POST-KEYNÉSIIENNE DES PROFITS: VERS LA REVALORISATION DU LOCAL**

Tout en conservant sa participation directe à la mise en valeur du grand capital, l'administration étatique interpelle les populations locales pour qu'elles assument le développement du milieu local, pour qu'elles créent des entreprises et des emplois, et pour qu'elles solutionnent leurs

problèmes sociaux. Elle fait appel aux initiatives du milieu et à l'entrepreneurship local<sup>19</sup>. Il se dessine ainsi un nouveau mode de régulation de l'accumulation du capital: la dualisation économique<sup>20</sup>. Ce mode de régulation est caractérisé par la tendance à la revalorisation de la société civile et du local.

Deux raisons fondamentales expliquent cette tendance. D'abord, les groupements sociaux, issus de la volonté de la population de trouver des solutions à ses problèmes d'ordre social et de qualité de vie, disposent d'un potentiel appréciable de travail bénévole. Les enquêtes réalisées sur ce type de groupes montrent qu'ils sont le lieu de réalisation d'une masse importante de bénévolat, tout en créant un nombre élevé d'emplois rémunérés<sup>21</sup>. Par ailleurs, les services que ces groupes dispensent, bien que souvent subventionnés par l'administration étatique, reviennent beaucoup moins chers au gouvernement que s'il les avait lui-même assurés<sup>22</sup>.

La deuxième raison de la revalorisation du local réside dans le fait qu'il est le lieu d'action et d'ancrage de groupes qui contestent la validité du travail rémunéré comme seul modèle de valorisation de l'individu, et pour cause: une large part des populations locales sont désormais condamnées à rester à l'écart du travail rémunéré. Aussi, ce modèle qui assignait aux individus un statut social dépendamment du type de travail exercé et de sa rémunération, et qui suscitait les bases consensuelles

nécessaires à la reproduction de la société avec ses hiérarchies et ses inégalités, ne satisfait plus bon nombre de groupes sociaux. Ceux-ci poursuivent des objectifs différents, liés moins au travail qu'aux modes de vie.

Le local est ainsi le réservoir d'un certain dynamisme que l'administration étatique voudrait bien mettre en valeur en le transformant en entrepreneurship. Ce nouveau type d'entrepreneurship serait susceptible de mettre sur pied des petites et moyennes entreprises et donc, de créer des emplois avec le soutien de la population.

Il en résulte que le milieu local, par la voie des petites et moyennes entreprises et des groupements sociaux, est appelé à produire les emplois que le capital monopoliste ne s'intéresse plus à créer et à canaliser les effets sociaux et politiques des mutations du marché de l'emploi produites par la recherche du profit. La consommation peut ainsi être maintenue. L'administration étatique, libérée d'un certain nombre de dépenses, peut donc concentrer ses efforts financiers dans l'appui au grand capital. Voilà le fondement du nouveau mode de régulation du cycle du capital.

Dans ce nouveau contexte, le local acquiert une importance stratégique renouvelée<sup>23</sup>. L'administration étatique n'a donc pas manqué de l'encadrer afin de mieux le mettre en valeur. L'instru-

ment choisi a été celui de la région, ou, en d'autres mots, des instances régionales de gestion des rapports sociaux.

Pour mieux préciser notre argumentation, il convient d'insister sur la conception de la région que nous utilisons ici. Comme il a déjà été dit dans un travail antérieur, nous considérons l'"espace régional" comme l'expression d'une échelle particulière de l'articulation hiérarchisée de modes de production, de modes de vie, et des différents rapports sociaux qui en résultent, alors que la "région" peut prendre l'aspect d'un instrument politique de contrôle et de gestion de cet espace régional, dont le but est soit de reproduire les hiérarchies sociales, soit d'en créer de nouvelles. Nous laissons donc de côté les images purement cartographiques et/ou folkloriques de la région<sup>24</sup>.

Ainsi, aujourd'hui, dans la société de l'après-crise, l'administration étatique cherche à structurer de nouveaux cadres régionaux permettant de coordonner la mise en valeur du local. Par ailleurs, ces cadres régionaux sont vus comme les lieux d'émergence de nouveaux consensus et de nouvelles convergences devant remplacer ceux qui découlaient du mode de régulation keynésien. L'administration étatique cherche donc à susciter des nouvelles appartenances et de nouveaux ancrages territoriaux. Au Québec, la mise en place des Municipalités régionales de comté (MRC) et la réalisation des Sommets régionaux témoignent de cette nouvelle orientation de l'État.

Il se dessine une stratégie socio-économique de dualisation qui préside à l'établissement d'une société à deux vitesses, constituée de deux secteurs: l'un dit performant, associé au capital monopoliste et intégré au marché mondial et l'autre dit non performant, pris en charge par la société locale.

Il est évident que les régions périphériques, mal développées et dépendantes, sont associées au secteur non performant devant être pris en charge par les milieux locaux, sauf évidemment en ce qui concerne les compagnies multinationales qui y opèrent, alors que les régions centrales, où a lieu l'accumulation du capital, sont vues comme les espaces de développement du secteur performant. Ainsi, à la dualisation socio-économique s'ajoute une division spatiale, qui, à toutes fins pratiques, consacre les inégalités territoriales produites par le développement inégal du capitalisme. En cela, la dualisation implique une nouvelle articulation entre les régions et l'État national.

Rappelons qu'avant l'avènement du "mode duale" de régulation du cycle du capital, la dynamique spatiale du capital, au Québec et ailleurs était marquée par l'intégration des espaces régionaux au système productif mondial, en court-circuitant même les États nationaux. Cette tendance contribue d'ailleurs à la crise des États nationaux<sup>25</sup>. Les régions, particulièrement les régions-ressources, étaient directement articulées aux procès de production internationalisés. Même les petites et moyennes entreprises, dont la logique n'était pas multinationale,

s'articulaient à ces procès internationalisés via les différentes formes de sous-traitance. Les espaces d'accumulation, de contrôle et de production s'articulaient donc à travers des filières mondialisées.

Depuis l'avènement de la crise, des modifications sont apportées aux situations antérieurement configurées. Les relocalisations industrielles et la nouvelle division du travail provoquent l'obsolescence et la désindustrialisation en région périphérique. Il devient alors nécessaire d'imaginer des stratégies différentes pour maintenir au moins les emplois industriels. La dualisation répond à cette nécessité, et le milieu local est interpellé pour prendre la relève. Or, les acteurs locaux ne sont pas du tout ancrés dans la dynamique mondiale du développement du capitalisme. Leur articulation à celle-ci implique nécessairement une revalorisation des États nationaux.

Le problème de la dualisation économique et sociale a fait l'objet d'études approfondies et de discussions passionnées. Certains considèrent que la séparation de la société en deux secteurs, l'un lié aux multinationales et l'autre pris en charge par les populations locales, rend possible la structuration de nouveaux modes de vie, plus démocratiques et plus représentatifs des aspirations populaires<sup>26</sup>. D'autres, plus critiques, y voient un mécanisme permettant l'intensification de l'exploitation des couches les plus défavorisées de la société et la marginalisation des populations locales<sup>27</sup>.

Quelques-uns considèrent même que l'image véhiculée par le concept de société duale est erronée car elle suggère une juxtaposition de secteurs sociaux différents et non reliés, occultant ainsi les mouvements qui traversent d'un secteur à l'autre et qui les unissent dans une seule réalité, celle du mode de régulation post-taylorien<sup>28</sup>.

Le problème est délicat et nous éviterons d'aborder ce débat dans le cadre de ce travail. Nous nous limiterons donc à rappeler, en guise de conclusion à ce chapitre, que la revalorisation de l'instance régionale de gestion des rapports sociaux implique en même temps la revalorisation des élites régionales.

En effet, bien que tous les secteurs de la population soient interpellés, et que la majorité d'entre eux ait répondu à l'appel, bien que les groupements sociaux jouent un rôle actif au niveau local et établissent des réseaux importants au niveau régional, ce sont les élites régionales qui se voient confier le rôle de leader. Des programmes les invitant à développer l'entrepreneurship et à créer de nouvelles entreprises sont mis sur pied. Nous en étudierons un: celui des Sociétés de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ).

A travers ce programme, les élites régionales ont été appelées à démarrer ce processus de prise en charge local du développement. L'analyse suggère cependant qu'elles sont traversées par deux tendances conflictuelles: l'une, ancrée dans leurs fonctions

"notabilières", les amène à mettre en relief les intérêts régionaux dont elles se sentent dépositaires, l'autre, ancrée dans l'individualisme propre à tout membre de la petite bourgeoisie, les amène à s'enrichir sans tenir compte de la dimension régionale du problème.

## NOTES ET RÉFÉRENCES AU CHAPITRE I

- 1- Voir HOMENUCK, P., et A. PARKER, "The impact of New Technology: New pressures on Urban and Regional Planning", Revue canadienne des sciences régionales, Vol. 5, No. 1, 1982, pp. 67-82.
- 2- Nous nous empressons cependant de souligner que, pour nous, ces deux secteurs ne constituent pas deux entités séparées. Bien au contraire, nous considérons que le secteur non performant est un appui indispensable pour le secteur performant. Il s'agit plutôt d'une dualisation recherchée par les politiques économiques et sociales dominantes et non d'une situation structurelle. Sur ce problème, voir MACLOUF, P. et SARBIB, J.L., "Dualisation spatiale et dualisation sociale de la force de travail en période de crise. Deux scénarios possibles", Revue d'économie régionale et urbaine, No. 1, 1983, pp. 119-146
- 3- Comme il a été illustré dans KLEIN, J.L., "La place du travail dans la soumission de l'industrie du vêtement", Interventions économiques, Numéro spécial sur la gestion régionale, No. 8, 1982, pp. 121-136.
- 4- Tous les auteurs s'étant référés au capital monopoliste s'accordent sur ce point. Voir entre autres CLAUDE, H., Les multinationales et l'impérialisme, Paris: Éditions sociales, 1978; BARAN, P.A. et M. SWEEZY, Le capitalisme monopoliste, Paris: Maspero, 1969.
- 5- Pour une enquête sur les monopoles, voir BROOKE, M., DEMERS, H., La stratégie de l'entreprise multinationale, Paris: Éditions Sirey, 1973, 555 p.
- 6- Ibid.
- 7- Comme l'illustre l'étude de la compagnie canadienne Noranda Mines, voir KLEIN, J.L., PENA, O., "Impacts régionaux d'une multinationale canadienne: le cas de Noranda Mines", in Jean B., Lafontaine, D., Région, régionalisme et développement régional,

Cahier du GRIDEQ, No. 14, Rimouski: Université du Québec à Rimouski, 1984, pp. 95-135.

- 8- Pour une analyse empirique qui illustre cet exemple fictif, voir EZOP, Québec, une ville à vendre, Montréal: Éditions Albert St-Martin, 1980.
- 9- La situation du Chili illustre bien cette situation. Ce n'est donc pas étonnant que les plus importants groupes financiers de ce pays soient connus sous le nom de "Los piranas" (Les Piranhas).
- 10- Pour un bon résumé de la politique économique keynésienne, voir ALBERTINI, J.M., SILEM, A., Comprendre les théories économiques, Paris: Éditions du Seuil, 1983, 348 p.
- 11- Il ne faudrait cependant pas confondre les politiques de redistribution avec des projets visant l'égalité sociale, comme le souligne LIPIETZ, A., dans "Crise de l'État- Providence: idéologies, réalités et enjeux dans la France des années 80", in BOISMENU, G., BERNIER, G. (Éds), Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques, Québec: Presses de l'Université du Québec, Cahiers de l'ACFAS, No. 16, 1983, pp. 49-86.
- 12- Pour une illustration des effets sur l'envergure de l'administration étatique de l'application des politiques keynésiennes, se référer à la "révolution tranquille" au Québec, Voir SIMARD, J., La longue marche des technocrates, Montréal: Éditions Albert St-Martin, 1979, 198 p.
- 13- Au Québec, l'Hydro-Québec est sans doute un bon exemple de ces pratiques. Mais on peut signaler aussi la participation importante de l'État québécois à des compagnies multinationales telles Noranda Mines et Alcan.
- 14- Nous nous référons ici au vieux postulat de l'économie classique inspiré d'Adam Smith. Les capitaux privés, disait-il, oeuvrent com-

me si une "main invisible" les amenait à chercher le bien de la société. Cette "main invisible" était évidemment celle du marché.

- 15- Cette notion a fait l'objet de plusieurs débats parce qu'elle est associée au discours du parti communiste français. Pour cette raison, plusieurs auteurs, comme Manuel Castells par exemple, ont cessé de l'utiliser. On a parlé alors de capitalisme avancé. Nous continuons cependant à nous en servir parce que l'image qu'elle véhicule, soit celle d'un capital monopoliste qui ne peut survivre sans la participation de l'État, nous paraît encore appropriée.
- 16- Comme semblent le croire certains fonctionnaires du gouvernement du Québec, voir Le choix des régions, document publié par le Ministère de l'aménagement et du développement régional, Québec: 1983.
- 17- Voir LIPIETZ, Alain, op. cit.
- 18- Ce problème fait l'objet d'un projet de recherche en cours à l'Université du Québec à Chicoutimi. Certains résultats partiels et quelques réflexions préliminaires ont déjà été publiés. Voir KLEIN, J.L. et alii, Développement de l'État et organisations populaires en région périphérique, Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, 1982, 15 p. et KLEIN, J.L., "Groupes populaires et région", in Deslauriers, J.P., Godbout, J., Klein, J.L., Les regroupements sociaux et les perspectives de développement régional autonome, Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, 1985, pp. 11-22.
- 19- Voir Le choix des régions, op. cit.
- 20- Sur la dualisation économique, voir AMADO, J., STOFFAES, C., "Vers une socio-économie duale", in La société française et la technologie, Paris: La documentation française, 1980, pp. 137-151.

- 21- Pour une estimation sommaire des emplois créés par les "groupes populaires" au Saguenay-Lac-Saint-Jean, voir KLEIN, J. L., (1985), op. cit.
- 22- Trois mémoires de maîtrise en études régionales, devant être déposés prochainement par C. Gagnon, F. Savard et R. Boudreault, analysent ce problème en profondeur.
- 23- Comme le souligne Barel , Y., dans La société du vide, Paris: Éditions du Seuil, 1984, 268 p.
- 24- Voir KLEIN, J.L., La place de la région dans l'analyse des rapports sociaux, texte d'une communication présentée au colloque "Les études en développement régional du Québec: un champ unifié?", tenu à Rimouski, en mai 1984, sous les auspices du GRIDEQ, (à paraître).
- 25- Sur la crise des États-nationaux, voir FURTADO, C., "El capitalismo posnacional", El trimestre económico, Vol XLII, No. 168, 1975, pp. 857-902.
- 26- C'est le cas de GORZ, A., Adieux au prolétariat, Galilée, Paris: 1980.
- 27- C'est le cas de GARNIER, J.P., "Des inconnus dans la ville", Espaces et sociétés, Janvier-Juin 1982, pp. 87-102.
- 28- Comme le soutient DEBOUZY, M., Travail et travailleurs aux États-Unis, Paris: La découverte, 1984, 128 p.

## **CHAPITRE II**

### **LA SODEQ: UN EXEMPLE D'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

La loi sur les Sociétés de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ) a été sanctionnée le 30 juin 1976 et les règlements qui les régissent ont été approuvés en mai 1977<sup>1</sup>. Comme ces sociétés ont pour objectif d'investir des capitaux dans les petites et moyennes entreprises manufacturières et d'aider à leur gestion, la loi accorde à ceux qui y apportent des capitaux des allègements fiscaux de l'ordre de 25% du montant investi (minimum de 1 000 \$). De plus, ces investissements sont admissibles à deux programmes d'exemption fiscale: le régime d'épargne-actions et le régime enregistré d'épargne retraite. Ultérieurement, nous analyserons le contenu de la loi. Pour le moment, il nous semble plus opportun d'analyser au préalable le contexte historique de sa conception et d'identifier les acteurs et les groupes sociaux qui ont influencé son adoption.

### **LA SODEQ: UN INSTRUMENT CONÇU PAR L'ÉTAT ET PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC**

En octobre 1974, la Chambre de commerce de la province de Québec soumettait au gouvernement provincial un mémoire portant

surtout sur les difficultés de croissance des petites et moyennes entreprises<sup>2</sup>.

Ce mémoire peut être considéré comme le principal document ayant guidé le gouvernement à élaborer la loi sur les SODEQ. Cependant, il ne constituait que la synthèse d'une étude beaucoup plus complète où l'on évoquait les principales stratégies de développement industriel pour le Québec, dont la principale était la promotion et le soutien des petites et moyennes entreprises<sup>3</sup>.

La Chambre de commerce poursuivait l'idée de créer un instrument juridique capable de canaliser plus d'épargne vers les entreprises québécoises. Pour réaliser cet objectif, elle proposait la création des FIDEQ (Fonds d'investissement pour le développement de l'entreprise québécoise), genre d'organismes régionaux voués au financement à long terme des PME<sup>4</sup>.

Cette proposition reprenait une suggestion plus ancienne, faite par un organisme étatique<sup>5</sup>. A l'époque du BAEQ (Bureau d'aménagement de l'est du Québec) entre les années 1963-1966, on évoquait déjà la possibilité de créer des organismes spécialisés dans le financement à long terme des petites entreprises. Et ce, disait-on, avec l'intention de garantir et d'accroître le développement économique des régions et, donc, de la province.

Dans sa proposition, le BAEQ, qui a été, soulignons-le, la première expérience de développement régional planifié dans la province de Québec, identifiait quatre causes de la faiblesse de l'industrie manufacturière québécoise:

- 1- les entreprises de petite taille étaient mal équipées et peu intégrées à la structure industrielle,
- 2- il y avait un manque de spécialisation de la main- d'oeuvre,
- 3- la direction des entreprises était exercée par des cadres traditionnels et peu efficaces,
- 4- il y avait une difficulté croissante pour obtenir du financement à long terme.

Afin de pallier aux lacunes énoncées, le BAEQ proposa la création d'une Caisse régionale de financement (CRF) qui, affirmait-on, "aurait comme fonction d'agir là où la structure financière ne peut agir, en particulier dans la fourniture de capital à long terme".

Comme on le verra plus loin, la Chambre de commerce de la province de Québec reprend ces arguments, une décennie plus tard, pour appuyer sa proposition. Cependant, les caisses régionales de financement, contrairement à l'organisme proposé par la Chambre de commerce, auraient eu une partie du financement assurée par l'État sous forme de subventions directes, alors que dans le cas des SODEQ, l'État participe en accordant des exemptions fiscales aux investisseurs mais n'intervient pas directement en y apportant des capitaux.

Dans un contexte semblable, quelque temps après, un autre organisme étatique faisait une suggestion convergente. En effet, en décembre 1969, l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) commande une étude sur la possibilité d'implanter une société de développement régional dont l'objectif serait de favoriser le développement économique régional par la promotion de petites et moyennes industries. Cette étude précisait que les capitaux de risque disponibles n'étaient pas investis dans la région et que les institutions financières ne suffisaient plus à fournir ces capitaux aux entreprises locales<sup>6</sup>.

Ces exemples montrent que dès les années soixante, la rareté de capital dans les régions suscite l'intervention du gouvernement québécois dans le financement à long terme des petites et moyennes entreprises, financement qui ne peut être assuré par les institutions financières traditionnelles (banques, caisses et autres types d'institutions).

Dans les années soixante-dix, cette préoccupation est reprise cependant par les représentants de la bourgeoisie québécoise. C'est alors qu'intervient la Chambre de commerce afin d'inciter le gouvernement du Québec de l'époque (gouvernement libéral de monsieur Robert Bourassa) à acquiescer à sa proposition de création d'organismes de financement, l'objectif étant, affirmait-on, de revitaliser l'économie du Québec sous l'impulsion et le dynamisme des principaux

intervenants privés. Sa logique était celle-ci: d'abord, on cherchait à identifier les faiblesses de l'économie québécoise, ensuite, on établissait une stratégie de développement basée sur la croissance économique et le secteur manufacturier, enfin, on formulait des mesures incitatives qui favorisaient ce développement industriel. Ainsi, on a voulu créer un organisme capable de stimuler un secteur de l'économie en perte de vitesse, le secteur manufacturier, avec l'aide de la participation financière des Québécois, via l'État. Examinons plus en détail les trois aspects évoqués ci-dessus.

Les auteurs du mémoire de la Chambre de commerce faisaient mention de cinq facteurs de la faiblesse de l'économie québécoise:

- 1- la faiblesse du secteur manufacturier, où les industries traditionnelles (vêtements, pâtes et papier, textile) se distinguent par une main-d'oeuvre nombreuse et une vulnérabilité à la concurrence étrangère,
- 2- le déséquilibre de l'armature urbaine, lié à une polarisation démographique et industrielle autour de Montréal et à un certain éparpillement dans le reste de la province,
- 3- l'accroissement de la clientèle sur le marché du travail,
- 4- la situation périphérique du Québec dans l'Amérique du Nord,
- 5- la sous-représentation des francophones dans les rouages de l'économie.

Analysons ces facteurs plus en détail. Le premier, lié à la faiblesse du secteur manufacturier, nous semble fondamental puisque ce type d'industries se doit d'avoir une main-d'oeuvre abondante et sous-payée pour être rentable et en tirer le maximum de profits. De plus, la sous-traitance dans ces secteurs d'activités (PME manufacturières des secteurs du vêtement, de la bonneterie, du textile, de la chaussure entre autres) est fortement répandue, ce qui provoque leur dépendance du capital financier<sup>7</sup>.

Le deuxième facteur concerne la polarisation économique et démographique autour de Montréal<sup>8</sup>. Nous savons que cette polarisation répond à une logique de développement dont les racines sont autant historiques (l'établissement du port de Montréal et la proximité du marché américain) que politiques (Montréal a été considérée comme un pôle stratégique des décisions politiques à cause du poids et de l'importance des sièges sociaux des grandes firmes multinationales) et économiques (la concentration des usines de transformation et la concentration du capital à Montréal localisent le développement économique)<sup>9</sup>.

En ce qui concerne le troisième facteur, soit les pressions sur le marché du travail, il importe de préciser que l'augmentation du nombre de personnes à la recherche d'un emploi avantage les propriétaires et entrepreneurs: en effet, ceux-ci peuvent choisir leurs employés en se permettant de leur payer des salaires inférieurs et de leur imposer des conditions de travail moins favorables.

Quant à la quatrième faiblesse mentionnée, soit la situation périphérique du Québec, il ne fait aucun doute que cela ne constitue qu'une conséquence de la présence de capitaux étrangers sur le territoire. La présence d'une puissance économique étrangère relève d'une logique de développement économique international basée sur la présence d'une périphérie fournisseuse de matières premières et de main-d'oeuvre à bon marché et d'un centre fournisseur de capitaux et de technologie avancée<sup>10</sup>.

Enfin, la sous-représentation des francophones dans l'économie est une constatation qui a déjà été confirmée par d'autres études<sup>11</sup>, ce qui ne nous empêche pas de croire que cela constitue une conséquence et non une cause de la situation économique décrite.

Bref, globalement, les causes avancées par la Chambre de commerce pour expliquer les faiblesses de l'économie québécoise nous apparaissent plutôt comme des conséquences d'une situation économique qui devrait être étudiée en profondeur. Pour cela, nous allons analyser en détail les fondements de la stratégie de la Chambre de commerce.

Soulignons que celle-ci repose sur des mesures devant être adoptées par le secteur public visant le développement des petites et moyennes entreprises. Trois obstacles freinent ce développement: la taille des entreprises, la complexité du marché en amont et en aval et la

faiblesse de l'équipe de gestion. La solution à ces obstacles, selon la Chambre de commerce, nécessite la création d'un organisme capable de canaliser les capitaux locaux et régionaux vers les PME, contribuant ainsi au développement économique du Québec. Cette prise de position s'inspire de trois expériences. Premièrement, celle de la "Small Business Investment Corporation", originaire des États-Unis, qui est associée à des entreprises financières privées et spécialisées dans l'investissement dans les PME et qui ne peut détenir plus de 50% des actions d'une entreprise. Deuxièmement, celle des "Sociétés de développement régional", implantées en France dès les années cinquante pour répondre aux besoins en capitaux des PME manufacturières. Leur capital est souscrit à 50% par les institutions financières et à 50% par des individus. Enfin, la "Venture Investments Corporation", société ontarienne qui place 75% de son capital dans des petites entreprises (moins de 400 000 \$ de profits).

Par cette proposition, la Chambre de commerce poursuit six objectifs. D'ailleurs, comme nous le verrons, on retrouvera ces objectifs dans le texte législatif qui crée les SODEQ, ce qui nous montre combien peut être influente l'opinion des défenseurs de l'entreprise privée sur les décisions gouvernementales.

Le premier objectif concerne l'entrepreneurship<sup>12</sup>. On veut stimuler le dynamisme des entrepreneurs par l'amélioration des conditions environnantes. Le deuxième objectif porte sur l'aide à la gestion des PME,

en particulier aux cadres qui pourraient obtenir un support de l'extérieur de l'entreprise. Le troisième objectif vise le financement: on estime que les PME sont pénalisées par le fait qu'il n'existe pas d'institutions capables de leur fournir du capital de risque. Le quatrième objectif vise la participation de la PME aux retombées de la recherche et de l'innovation, jusqu'alors concentrées dans la grande entreprise. Le cinquième objectif concerne l'élargissement de l'espace d'intervention du gouvernement à tout le territoire du Québec. Ceci soulève le fait que les PME sont implantées sur l'ensemble du territoire québécois, alors que la grosse entreprise est davantage ancrée dans la métropole. Le dernier objectif concerne l'établissement de programmes complémentaires à l'ensemble des organisations de promotion de l'activité industrielle. Plus loin, nous reviendrons sur ce dernier objectif, lorsque nous étudierons la participation financière et administrative des Caisses populaires, des Caisses d'entraide économique (avant leur crise)<sup>13</sup>, des Chambres de Commerce locales ou des Commissariats industriels dans les SODEQ.

Revenons maintenant à la stratégie de la Chambre de commerce. Il faut préciser que, pour la rendre opérationnelle, les instigateurs de l'idée des SODEQ ont formulé des conditions à la mise sur pied de cet organisme de financement. D'une part, cet organisme devrait bénéficier d'avantages fiscaux. D'autre part, l'investisseur devrait être incité à participer financièrement à cet organisme par le biais d'exemptions fiscales. Les règles de fonctionnement de l'organisme suggéré ont été

élaborées autour de l'obligation d'investir 85% de l'actif comme capital de risque dans les PME pour pouvoir être éligible aux privilèges fiscaux. On verra que cette suggestion a été retenue seulement en partie puisque les règlements de la loi des SODEQ exigeaient l'investissement de 70% de l'actif des SODEQ dans les PME manufacturières. Mentionnons d'autres règles établies pour le fonctionnement de l'organisme telles:

- ne pas détenir plus de 40% des actions votantes d'une entreprise;
- ne pas effectuer de placement supérieur à 250 000 \$;
- ne pas investir plus de 25% de l'actif de la société dans une entreprise;
- réunir un capital d'équité obligatoire d'un million pour la constitution en société.

Nous constaterons ultérieurement que ces propositions de base ont fait l'objet pour la plupart de règlements définissant le fonctionnement de la loi sur les SODEQ. D'autres conditions, soumises au gouvernement par la Chambre de commerce, ont été modifiées comme celles qui se réfèrent aux secteurs d'activités admissibles au financement par les SODEQ. La Chambre de commerce avait favorisé des entreprises à haut facteur d'entraînement sans tenir compte du secteur économique (primaire, secondaire, tertiaire) alors que le gouvernement, de par la loi, a préféré s'en tenir uniquement au secteur manufacturier comme secteur prioritaire d'investissements des SODEQ.

A l'origine du projet de création de cet organisme de financement, on avait identifié trois types de pourvoyeurs en capital et en ressources:

- 1- les institutions financières existantes ayant un lien avec les PME (Roynat, les Caisses d'entraide, etc...);
- 2- les firmes de consultants et d'experts financiers;
- 3- les sociétés privées, spécialisées dans le capital de risque et ayant un caractère régional (SOGELAC)<sup>14</sup>.

## **UN INSTRUMENT DE RENFORCEMENT DU CAPITAL LOCAL**

Le projet de loi sur les SODEQ, annoncé dans le budget du gouvernement libéral d'avril 1975, avait pour but de pallier à deux problèmes majeurs concernant les PME: la qualité de la gestion et le besoin de capital de risque. Pour ce faire, des allègements fiscaux seraient accordés aux nouvelles sociétés de financement de même qu'aux actionnaires pour les inciter à investir dans ces nouvelles institutions. Les modalités et les structures de fonctionnement seraient définies par législation.

Pour démontrer l'importance des petites et moyennes entreprises manufacturières et la nécessité de leur venir en aide par voie législative, on argumentait à l'effet que 95% des entreprises manufacturières de la province étaient des PME, qu'elles employaient 56% de la main-d'oeuvre et étaient responsables de 50% de la valeur des expéditions de tout le secteur manufacturier<sup>15</sup>.

En même temps que l'on tentait de démontrer l'importance des PME manufacturières dans l'économie québécoise, on soulignait les facteurs contribuant à la faiblesse de leur croissance: manque de dynamisme des entrepreneurs, faiblesse du management (due à la taille de l'entreprise), absence de planification à moyen et à long terme pour le développement des marchés, faiblesse dans la recherche et l'innovation. Ce faisant, les leaders gouvernementaux ont repris le même discours que la Chambre de commerce de la province de Québec.

Le gouvernement d'alors considérait comme essentiel de mettre sur pied des organismes privés de financement qui pourraient contribuer à la correction des faiblesses des PME manufacturières tout en garantissant des exemptions fiscales pour les futurs investisseurs. La recommandation de ne pas inclure les entreprises de type communautaire à l'intérieur de cette loi confirme l'intérêt du gouvernement d'appuyer exclusivement les entreprises privées.

L'adoption de la loi qui a créé les SODEQ n'a pas manqué de provoquer des critiques et de soulever des oppositions entre les différentes fractions de l'élite politique et économique québécoise. Ces critiques portaient principalement sur la conception du capital de risque, sur la position prise à l'égard des exemptions fiscales et sur l'exclusion des entreprises communautaires du champ d'action de la loi .

D'abord, on relève une confusion sur ce qui constitue le capital de risque<sup>16</sup>. En fait, selon la déclaration d'un membre de la Chambre de commerce "le risque peut varier suivant le genre d'entreprise dans laquelle vous avez investi"<sup>17</sup>; il ne faut donc pas définir cette notion dans la loi, disait-il, afin de permettre une plus large flexibilité dans les types d'investissements réalisés par les SODEQ. Effectivement, la loi n'établit pas de façon claire le type de capital de risque que l'on cherche à promouvoir.

Ensuite, alors que le gouvernement et le monde des affaires s'entendent sur la nécessité d'accorder de généreuses exemptions fiscales à tout investisseur dans les SODEQ, le parti d'opposition de l'époque (Parti Québécois), se montre très critique. Un des membres affirmait:

Une bonne partie de nos inquiétudes repose justement sur la possibilité que quelques individus forment une SODEQ dans le but premier de réduire leur impôt, tout en s'assurant d'un rendement élevé et que les placements se feront dans les entreprises disposant déjà de sources de financement suffisantes et ne justifiant donc point de tels cadeaux fiscaux<sup>18</sup>.

Mentionnons que les exemptions fiscales étaient de l'ordre de 25% du montant investi dans une SODEQ, et ce, non pas du revenu imposable mais de l'impôt payable. D'autres exemptions concernant les régimes d'épargne-actions et d'épargne retraite ont été ajoutées par la suite. Aussi, on interpellait directement les bourgeoisies locales qui, croyait-on, seraient intéressées à amortir leurs impôts.

Enfin, en ignorant les entreprises de type communautaire, le gouvernement soulève quelques controverses autant dans l'opposition que dans les entreprises coopératives.

On s'aperçoit donc que deux groupes d'intérêts s'affrontaient sur la nature du fonctionnement de ce système: un groupe tentait de démontrer qu'il fallait accroître l'aide à l'entreprise privée par le biais des exemptions fiscales et l'autre dénonçait cette méthode tout en incitant le gouvernement à axer les mesures d'aide vers les coopératives, perçues comme étant aussi un instrument de développement socio-économique. Ces divergences peuvent s'expliquer par l'étude des principes sur lesquels repose la loi.

La loi des SODEQ s'inscrit bien dans la logique libérale du développement économique à cause de l'importance fondamentale qu'elle accorde à l'entreprise privée comme instrument de développement économique. L'un de ses principes de base est celui de la liberté d'entreprise. La loi cherche à éliminer les contraintes à la participation des personnes et des groupes au développement économique, comme le montrent les paroles du ministre de l'industrie et du commerce de l'époque. Pour lui les SODEQ devaient devenir:

des sociétés privées dans lesquelles (..) l'État dit à ceux qui veulent bâtir dans la région: nous allons donner un avantage fiscal, nous allons nous priver de certains revenus que l'État, normalement, aurait eus, pour nous permettre de bâtir dans une région donnée<sup>19</sup>.

Le député Fabien Roy était encore plus explicite:

C'est pourquoi je voudrais que ces SODEQ soient pour les Québécois, pour les nôtres, pour les gens de chacune des régions, l'outil par excellence susceptible d'aller ramasser des capitaux et de les mettre à la disposition de nos hommes d'affaires et de nos industriels<sup>20</sup>.

Un deuxième principe de base du projet réside dans sa conception économiste du développement. On le sait, certains auteurs<sup>21</sup> associent le développement à la croissance économique, d'autres<sup>22</sup> insistent sur la transformation et sur les réformes sociales, politiques ou économiques et certains<sup>23</sup> suggèrent même un changement radical de société.

Ces interprétations ne sont pas sans avoir une certaine influence sur le comportement des gouvernements. Le gouvernement québécois actuel, comme le précédent d'ailleurs, a basé sa politique de développement économique sur la première interprétation du développement ce qui implique un "préjugé favorable" pour l'entreprise privée<sup>24</sup>.

Les SODEQ sont-elles donc considérées principalement comme un instrument de développement économique mis à la disposition de l'entreprise privée? Si cela s'avère exact, on peut supposer que le gouvernement québécois se porte garant des intérêts privés (en instaurant les SODEQ) au détriment de l'ensemble de la population (qui doit absorber le coût des exemptions fiscales accordées aux investisseurs des SODEQ).

Les concepts d'entreprise privée, de croissance économique constituent les véritables enjeux qui animent l'esprit de la loi sur les SODEQ. En scrutant le contenu de la loi, il sera donc possible d'établir les intérêts réels défendus par la loi.

#### **DE LA PROMOTION DE LA PME MANUFACTURIERE A LA RECHERCHE DES PROFITS**

La loi exigeait la signature d'au moins dix personnes pour que les lettres patentes d'une SODEQ soient accordées par le ministre de la consommation, coopératives et institutions financières; les signataires devaient s'engager à fournir un montant d'un million de dollars au capital de la société, dont 350 000\$ devaient être payés immédiatement et le reste au cours des cinq années suivant la date d'émission des lettres patentes.

Après l'obtention des lettres patentes, la loi exige des SODEQ la formation d'un conseil d'administration d'au moins cinq personnes et sont tenues d'observer un certain nombre de règles obligatoires:

- 1- les investissements des SODEQ doivent s'effectuer dans des PME ayant moins de 200 employés et avec un actif inférieur à 7,5\$ millions.
- 2- ces investissements doivent correspondre à 70% de l'avoir propre de ses actionnaires et ce, dès la fin de la première année d'existence de la SODEQ.
- 3- la valeur d'un ou des placements ne peut dépasser 25% de l'actif net d'une SODEQ ou encore un montant maximum de 250 000\$ par placement.
- 4- les SODEQ ne peuvent détenir directement ou indirectement plus de 40% des actions votantes d'une même PME manufacturière.

On verra plus loin dans quelle mesure ces exigences ont été respectées.

Un autre aspect important de la loi concerne le nombre de SODEQ. On prévoyait la création d'un maximum de dix SODEQ réparties dans cinq régions du Québec. En 1983, on comptait cependant douze SODEQ selon le répertoire du Ministère de l'Industrie et du Commerce (Tableau 1).

## TABLEAU 1

### Répartition des SODEQ du Québec selon le loi de 1976

Nom de la région	Nbre de SODEQ		Territoire desservi
	en 1976	en 1983	
Région Est	3	3	Bas Saint-Laurent-Gaspésie Saguenay-Lac-Saint-Jean Québec Côte-Nord Nouveau-Québec
Région du Centre	1	3	Trois-Rivières Cantons de l'Est
Région du Sud	1	1	Granby Saint-Jean Beauharnois Saint-Hyacinthe Richelieu
Région de Montréal	4	3	Comprend la sous-région administrative 6.6 - Montréal métropolitain
Région Ouest	1	2	Joliette Terrebonne Outaouais Nord-Ouest

**Source:** Gazette Officielle du Québec, 1<sup>er</sup> juin 1977, 109<sup>ème</sup> année,  
No. 20, p. 2611, p. 2614-2615.

Un dernier point fondamental de la loi concerne les exemptions fiscales. A cet égard, la loi établit que:

- 1- tout investissement dans une SODEQ autorise un crédit d'impôt provincial de 25% (exemption prévue dans la loi de 1976).
- 2- les actions achetées (et non pas souscrites) peuvent être déposées dans un régime enregistré d'épargne-actions (depuis l'introduction d'une mesure prise par le ministre des Finances, Jacques Parizeau, en 1979).
- 3- avec la possibilité de retirer après deux ans les actions d'un régime d'épargne-actions, l'investisseur pourra verser ce placement dans un régime enregistré d'épargne-retraite autonome. Dans cette éventualité, il aura droit à une seconde déduction fiscale aux fins de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial<sup>25</sup>.

Pour mieux comprendre les points importants de la loi , relevés précédemment, il faudrait étudier plus en profondeur l'application de la loi. Quels ont été les principaux initiateurs des SODEQ dans les régions? Comment ont-ils appliqué la loi? Quel est le portrait global des SODEQ? Quelles sont les modifications qui ont été proposées à la loi et quelles sont celles qui ont été retenues? Nous tenterons de répondre, ne serait-ce que partiellement, aux questions évoquées.

La SODEQ Beauce-Appalaches fut la première SODEQ: incorporée en décembre 1978, elle débuta ses opérations le 1er juillet 1979. La première émission d'actions se répartissait de la façon suivante: 52,5% des actions étaient détenues par des individus et des

industries et 47,5% par des caisses d'épargne et de crédit, pour un total de 308 souscripteurs et une moyenne d'investissement de 1 900\$<sup>26</sup>.

La création de cette première SODEQ peut nous indiquer la tendance en ce qui concerne la participation du milieu à ces nouvelles sociétés. Les entreprises privées et les institutions financières sont fortement représentées. D'ailleurs, il suffit d'examiner les principaux groupes socio-professionnels représentés au conseil d'administration de certaines SODEQ pour se rendre compte que ce sont principalement des industriels et des professionnels qui contrôlent le fonctionnement des SODEQ.

En effet, les professions libérales comptent pour 30,8% et les industriels pour 53,2% des membres des conseils d'administration de six SODEQ étudiées. On peut ajouter que dans quatre de ces six SODEQ, les industriels représentent près de deux tiers (2/3) des membres des conseils d'administration (Tableau 2).

L'exemple de la SODEQ Beauce-Appalaches permet d'illustrer cette répartition des actionnaires. En 1979, les compagnies et les institutions financières, dont la Fédération Régionale de Québec des Caisses Populaires Desjardins, y étaient les principaux actionnaires avec 32,2% des actions émises. Venaient ensuite la Fédération des Caisses d'Entraide Economique, la Fédération des Caisses d'Etablissement et le groupe d'assurance-vie La Laurentienne, et enfin les PME manufacturières régionales, les hommes d'affaires et les professionnels.

**TABLEAU 2**

**Répartition des professions des membres  
des conseils d'administration  
de certaines SODEQ du Québec en 1982**

SODEQ du Québec	PROFESSIONS									
	Cadres		Professions libérales		Industriels		Professeurs		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
SODEQ Laval	2	8,3	10	41,7	11	45,8	1	4,2	24	100
Beauce-Appalaches	0	0	5	33,3	10	66,7	0	0	15	100
Bassin-Richelieu	0	0	4	26,6	10	66,7	1	6,7	15	100
Sodebec Québec	2	13,3	4	26,7	9	60,0	0	0	15	100
Centre du Québec	2	14,3	6	42,9	3	21,4	3	21,4	14	100
SODEQ Sagamie <sup>1</sup>	4	36,4	0	0	7	63,6	0	0	11	100
<b>TOTAL DE L'ENSEMBLE</b>	<b>10</b>	<b>10,7</b>	<b>29</b>	<b>30,8</b>	<b>50</b>	<b>53,2</b>	<b>5</b>	<b>5,3</b>	<b>294</b>	<b>100</b>

**Notes:** 1- Les informations de cette SODEQ sont tirées du Rapport annuel de 1980.

2- Des 94 membres de ces conseils d'administration, il est à noter qu'une seule femme fait partie de ce groupe.

**Source:** Rapports annuels des SODEQ du Québec, 1982.

Ces quelques chiffres permettent d'avancer l'hypothèse que les SODEQ ont été un instrument de financement qui a surtout servi à une minorité d'industriels, d'hommes d'affaires et des professionnels à qui elles ont procuré de larges abris fiscaux. Comme nous le verrons plus tard, les objectifs fixés au départ, c'est-à-dire venir en aide aux PME manufacturières et contribuer ainsi à la création d'emplois, semblent avoir été déviés aux seules fins des intérêts des élites financières et industrielles des régions.

En effet, en 1981, seulement deux des douze SODEQ avaient engagé le tiers des fonds dans des PME manufacturières contrairement à la règle exigée par la loi d'investir 70% des actifs. Ainsi, on constate qu'on a écarté les SODEQ de leurs véritables objectifs, soit d'investir dans les PME manufacturières et de leur fournir une aide à la gestion (Tableau 3).

On peut donc se demander si les véritables préoccupations des SODEQ n'ont pas été d'investir la plus grande partie des fonds dans des placements sans risque et les plus rentables possibles. A titre d'exemple, la SODEQ SODEBEC de Québec a créé une filiale de location d'équipements (Société de Crédit et de Location S.C.L. Inc.), afin de compter sur ce type de placements pour rentabiliser son avoir disponible. D'autres SODEQ (Centre du Québec et SODECOM de Montréal) ont minimisé le caractère risqué des investissements dans certaines entreprises en garantissant leurs avances de fonds par des

actes de fiducie (grevant les actifs des compagnies) contrairement à la loi qui interdit de grever les biens d'une compagnie d'aucune charge ou hypothèque pour le remboursement de sa créance<sup>27</sup>.

Etant incapable de respecter la règle du 70% d'investissements obligatoires dans les PME manufacturières, les SODEQ ont proposé au gouvernement d'étaler la période requise pour effectuer les placements et de ramener à 50% la parts des actifs devant être investis dans les PME manufacturières<sup>28</sup>. Une autre proposition, émanant de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, consistait à étendre le champ d'intervention des SODEQ au secteur immobilier et à celui de la restauration.

Cela nous semble traduire une volonté de réaliser des investissements beaucoup plus rentables et de profiter en même temps des exemptions fiscales. Le sens de ces propositions nous indique le type d'orientation des SODEQ, soit la maximisation de la rentabilité des investissements.

Un autre élément concerne les fonds dont la majorité était placée dans des dépôts à terme, ce qui offrait une sécurité et une rentabilité plus fortes que les capitaux de risque. De plus, on accentuait les investissements vers les secteurs de haute technologie tels les produits électroniques, les micro-ordinateurs et l'informatique, c'est-à-dire les secteurs rentables de l'économie.

### TABLEAU 3

#### Situation financière globale des SODEQ en 1981

NOM DES SODEQ	Capital souscrit	Capital versé  (En million \$)	Investisse- ments auto- risés	% des fonds déjà engagés dans des PME manufacturières	Emission nou- velle prévue en 1981 (En million \$)
SODEQ Beauce-Appalaches	4,4	4,03	2,089	51,8	-
SODEQ Centre du Québec Trois-Rivières	3,0	1,6	-	-	3,0
SODEQ Sodecom	2,846	2,415	1,5	36,2	4,0
SODEQ Laval Inc.-Laval	2,7	1,3	0,400	33	5,0
SODEQ Estrie Sherbrooke	2,351	1,500	0,870	5	-
SODEQ Sodebec Québec	1,767	1,307	0,425	32	1,2
SODEQ du Bassin Richelieu Inc. (Saint-Jean)	1,7	1,3	0,375	23	2,0
SODEQ Nord-Ouest Québécois- Rouyn	1,580	0,955	0,150	15	Emission en cours
SODEQ de Lanaudière- Joliette	1,343	0,753	-	-	1,5
SODEQ Rive-Sud Métro- politaine-Longueuil	1,250	0,800	-	-	3,0
SODEQ de l'Est du Québec Rimouski	1,200	0,780	0,131	16,9	1,0
SODEQ Sagamie-Jonquière	1,0	0,831	0,280	33	2,0

Source: Finance, 2 mars 1981, p.22

En effet, en 1980, les dépôts à terme constituaient 82,9% de l'avoir total des actionnaires des SODEQ du Québec. Quatre des huit SODEQ existantes à ce moment avaient affecté plus de 90% de leurs avoirs aux dépôts à terme. Il faut souligner aussi que quatre des huit SODEQ existantes en 1980 n'avaient réalisé aucun placement dans des PME. En ce qui concerne les années 1981 et 1982, les dépôts à terme ont diminué à 64,4% et 50,8% respectivement alors que les placements ont augmenté à 31,1% et 37,1% de l'avoir des actionnaires, ce qui est contraire encore une fois à l'esprit de la loi (Figure II). La SODEQ SODECOM de Montréal est la seule à avoir investi au moins 70% de ses avoirs dans les PME manufacturières. On peut donc résumer la situation des investissements des SODEQ du Québec pour les années 1981, 1982, comme étant dominée par les dépôts à terme, alors que les placements dans les PME augmentaient graduellement sans toutefois parvenir aux objectifs fixés par la loi.

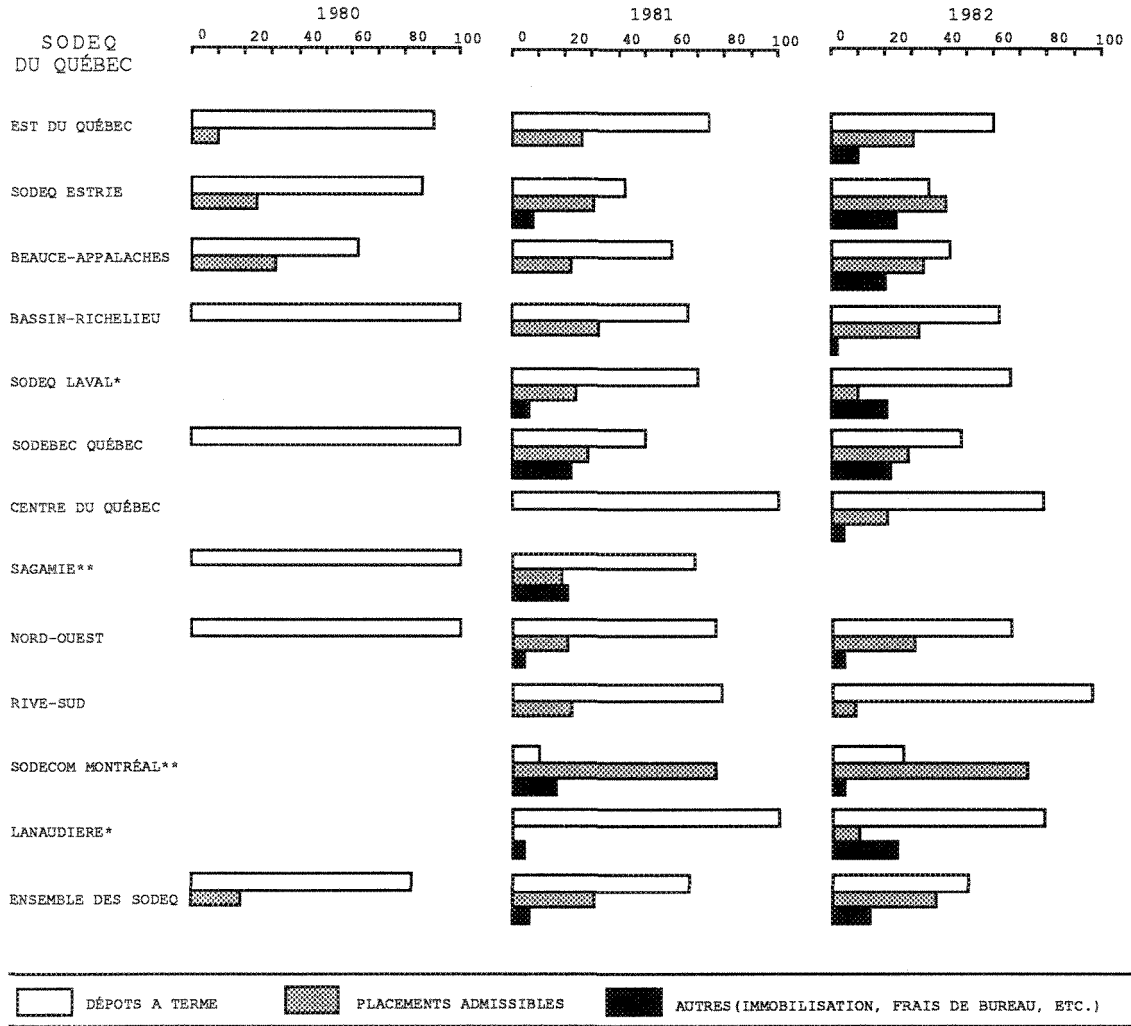
En même temps, on remarque que huit des douze SODEQ avaient déjà investi en 1981 et 1982 dans les secteurs de l'électronique ou de l'informatique considérés comme des secteurs de pointe (Tableau 4).

Les répercussions de la crise au début des années 1980, ayant fait basculer plusieurs PME manufacturières, ont contribué à ralentir le rythme d'investissements des SODEQ et à réorienter leurs placements. On peut supposer que l'informatique et la bureautique seraient dorénavant des secteurs privilégiés étant donné leur importance accrue

depuis les dernières années. De plus, les possibilités de fusion pourraient contribuer à accroître la masse potentielle des investissements de sorte que les secteurs à haut niveau technologique seraient avantagés par rapport aux secteurs traditionnels (vêtements, bois, textiles) perçus comme moins rentables. Un point important à souligner concerne la menace de faillite de la SODEQ SODECOM: paradoxalement, cette SODEQ était la seule à respecter l'esprit de la loi qui a créé les SODEQ, en ce qui concerne l'investissement dans le secteur manufacturier.

Figure II

RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTIONS DES SODEQ DU QUÉBEC  
EN 1980, 1981, 1982



Notes: \* SODEQ non existante en 1980  
 \*\* Aucun placement par la SODEQ Sagamie en 1982 et pour SODECOM en 1980

SOURCE: Rapports annuels des SODEQ du Québec 1980, 1981, 1982

**TABEAU 4**

**Répartition des placements des SODEQ du Québec  
selon le secteur d'activités en 1980, 1981, 1982**

SODEQ	Secteurs d'activité selon l'année		
	1980	1981	1982
Est du Québec	Usine de bois de sciage	Meubles, portes et fenêtres produits industriels, meunerie (grains), électronique	Micro-ordinateurs, informatique, électronique, fabrication de cercueils
SODEQ Estrie	N.D. *	Haute technologie, construction	Pièces d'autos, granit
Beauce-Appalaches	N.D.	Bois, meubles, produits métallique, électronique, autres (tennis, racquetball), hôpital chronique, peinture, repas réfrigérés	Alimentation de bétail, fabrication de meubles, électronique, immobilier, ordinateur, moulin à scie
Bassin Richelieu	N.D.	Fabricant de margarine, pièces d'autos, micro-ordinateurs, tapis et teinture de fil	Produits de béton, margarine, teinture de fil, micro-ordinateur
SODEQ Lavai	Non existante	Produits électroniques, système de classement sous licence, meubles, pièces	Produits électroniques, système de classement sous licence, vêtements, meubles
Sodebec Québec	Aucun placement	Immobiliers (pour location), vêtements, meubles et portes	Meubles, pièces d'autos
Centre du Québec	Non existante	Aucun placement	Vêtements, meubles, autres (non spécifiés)
SODEQ Sagamie	Aucun placement	Pièces métalliques, meubles aliments	N.D.
Nord-Ouest	Electronique entreposage de fourrure	Electronique, meubles, entreposage de la fourrure, meunerie	Electronique, meubles, fourrure, meunerie, usine de robotage
Rive-Sud	Non existante	Electronique	Aucun placement
Sodecom	N.D.	N.D.	Bicyclette, informatique, aliments et boissons, vêtements, meubles, électronique, télécommunication, produits diamantaires
Lanaudière	Non existante	Aucun placement	Tuyaux métalliques, fourmaises électriques et cheminées métalliques, structure métallique préfabriquée

\* Non disponible

Source: Rapports annuels des SODEQ, 1980, 1981, 1982

## NOTES ET RÉFÉRENCES AU CHAPITRE II

- 1- Québec, Loi concernant les sociétés de développement de l'entreprise québécoise et modifiant la loi sur les impôts, Éditeur Officiel du Québec, Gazette Officielle du Québec, 21 juillet 1976, 108<sup>e</sup> année, No. 33, pp. 4299-4315.
- 2- Chambre de commerce de la Province de Québec, La croissance des petites et moyennes entreprises au Québec, Montréal: Octobre 1974, 20 p.
- 3- Chambre de commerce de la Province de Québec, Pour une stratégie de développement industriel. La croissance des PME, Annexe technique, Montréal: Juillet 1974, 191 p.
- 4- Pour une définition des PME au Québec, voir DESJARDINS, C., La PME au Québec, situation et problème, Québec: Ministère de l'industrie et du commerce, 1977, 69 p.; en ce qui concerne la variété des définitions des PME dans le monde, on peut consulter en particulier l'appendice de Problèmes et politiques relatifs aux petites et moyennes entreprises, O.C.D.E., Paris: 1971, 57 p.
- 5- Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, Esquisse du plan, l'industrie, Décembre 1965, Mont-Joli: 118 p.
- 6- DERY, R., JORIS, A., TAPON, F., Rapport du comité chargé d'étudier les modalités de réalisation d'une société de développement régional, Chicoutimi: Décembre 1969, 38 p.
- 7- En ce qui concerne l'importance de la sous-traitance dans le secteur manufacturier, on peut se référer à l'étude de KLEIN, J.L., Région, déplacement de capital et coût du travail, Contribution à l'analyse de la croissance manufacturière dans la région de Québec, Thèse de doctorat en géographie, Québec: Université Laval, Département de géographie, Mai 1981, 269 p.

- 8- On voit ici la nette influence de la théorie de la polarisation de François Perroux. Au Québec, les partisans de Perroux, Higgins Martin et Raynauld, voyaient trois avantages à la polarisation; elle permet de modifier les conditions de développement à l'échelle d'une région; elle contribue à accentuer la croissance de la métropole régionale (dans notre cas, Montréal); elle permet l'établissement d'une hiérarchie urbaine. Voir HIGGINS, MARTIN, RAYNAULD, Les orientations du développement économique régional dans la Province de Québec, Ottawa: Ministère de l'expansion économique régional, Février 1970, pp. 139-140.; PERROUX, F., L'économie du XXe siècle, Paris: P.U.F., 2e édition, 1964, 692 p. (particulièrement les pp. 143 et 169).
- 9- Déjà en 1973, Jouandet-Bernadat affirmait que 70% de la valeur ajoutée de l'activité manufacturière du Québec était concentrée à Montréal. Voir JOUANDET-BERNADAT, R., Les industries manufacturières du Québec, Montréal: Université de Montréal, C.R.D.E., Dossier No. 2, Octobre 1973, 102 p.
- 10- D'autres études se sont intéressées plus spécifiquement à définir les concepts de centre et de périphérie. En particulier, voir AMIN, S., Le développement inégal, essai sur les formes sociales du capitalisme périphériques, Paris: Éd. de Minuit, 1973, 365 p.
- 11- TAYLOR, N., "L'industriel canadien-français et son milieu", Recherches sociographiques, Vol. II, No. 2, Avril-Juin, 1961, pp.123-150; Canada, Rapport de la Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre III - Le monde du travail, Ottawa: Éditeur de la Reine, 1969, 646 p.
- 12- Au Québec, l'histoire et la conception de l'entrepreneurship a été traité par TOULOUSE, J.M., L'entrepreneurship au Québec, Montréal: Les Presses H.E.C., Fides, 1979, 139 p.
- 13- Pour l'historique et la nature de cette crise, une étude a été réalisée par FORGET, J., Le scandale des caisses d'entraide, Montréal: Bibliothèque Finance, 1981, 187 p.

- 14- Terme signifiant Société de Gestion Lac-Saint-Jean, société privée créée en 1971 dont le capital-actions était détenu par des hommes d'affaires d'Alma.
- 15- Statistiques basées sur des données de 1971 et mentionnées à l'Assemblée Nationale lors du débat sur le projet de loi sur les SODEQ, Journal des débats, 21 juin 1976, Vol. 17, No. 52, p. 1626.
- 16- On peut consulter l'article de ISAAC, Pierre-Charles, "La crise du capital de risque et le financement des petites et moyennes entreprises innovantes", Reflets et perspectives de la vie économique, Tome XV, Mars 1976, pp. 15-28.
- 17- QUÉBEC, Assemblée Nationale, Journal des débats, 28-29 juin 1976, No. 113, p. B-3684.
- 18- QUÉBEC, Assemblée Nationale, Journal des débats, 22 juin 1976, Vol. 17, No. 53, p. 1649.
- 19- Ibid, p.1657.
- 20- Ibid, p.1652.
- 21- Voir entre autres PETERSON, R., Petites et moyennes entreprises pour une économie équilibrée, Montréal: Cercle du livre de France Ltée, 1978, 249 p.; HIGGINS, MARTIN, RAYNAULD, Les orientations de développement..., op.cit.; PERROUX, F., L'économie du XXe siècle, op.cit.
- 22- Voir SCHUMACHER, E.F., Small is beautiful, Paris: Éd. Contretemps/Le Seuil, 1978, 316 p.; ST-GERMAIN, M., Une économie à libérer, Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 1973, 471 p.
- 23- A titre d'exemple, on peut consulter FURTADO, C., La théorie du développement économique, Paris: P.U.F., 1970, 281 p.; DESY, Marielle et alii, La conjoncture au Québec au début des années 80, Rimouski: Librairie socialiste de l'Est du Québec, 1980, 200 p.

- 24- Nous retrouvons une bonne illustration de l'orientation des politiques du gouvernement actuel du Québec dans Bâtir le Québec, Énoncé de politique économique, Québec: Éditeur Officiel, 1979, 523 p.
- 25- Pour montrer combien ces avantages peuvent bénéficier aux investisseurs avec un minimum de risques, on a calculé que pour un revenu imposable de 23 000 \$ et une mise de fonds de 1 000 \$ dans une SODEQ, l'investisseur récupère 250 \$ en impôts directs, 260 \$ en épargne-actions. S'il transfère ce placement dans un régime enregistré d'épargne-retraite autogéré, il économise en plus 492 \$ de sorte que son placement initial de 1 000 \$ est totalement récupéré (1 002 \$) en l'espace de trois ans tout en restant détenteur de ses titres. NADEAU, Michel, Le Devoir, 29 novembre 1979, p. 15.
- 26- Le Devoir, 16 novembre 1978, p. 23.
- 27- Les Affaires, 9 janvier 1982, p. 31.
- 28- En août 1982, le gouvernement décida de modifier les quelques règles de la loi des SODEQ (devenues applicables en janvier 1983): la part des actifs devant être investis dans une PME manufacturière était abaissée à 20% pour la première année, à 40% pour la deuxième et à 60% pour la troisième alors qu'antérieurement la loi exigeait l'investissement de 70% de l'actif dès la première année; chaque placement ne pourrait pas dépasser 20% de l'actif total de la SODEQ ou 33,3% de l'avoir des actionnaires. (La loi de 1976 autorisait 25% de l'actif ou maximum de 250 000\$); les entreprises devaient compter moins de 500 employés. Voir Le Devoir, 11 mars 1982, p. 5.

### CHAPITRE III

#### LA SODEQ DEVANT LE CHOIX: LA RÉGION OU LES ACTIONNAIRES?

Les deux chapitres suivants sont le résultat d'une enquête par entrevue réalisée entre le 18 avril et le 1<sup>er</sup> juin 1983 auprès des membres du conseil d'administration de la SODEQ Sagamie et des dirigeants de petites et moyennes entreprises manufacturières de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean. La méthodologie utilisée pour la recherche est celle de l'entrevue semi-structurée enregistrée. Un schéma d'entrevue a été préparé à l'endroit des administrateurs et un autre à l'endroit des dirigeants de PME<sup>1</sup>.

Les objectifs de l'enquête sont de deux ordres. Premièrement, concernant les administrateurs, nous voulons évaluer leurs connaissances et leurs interprétations des SODEQ. De plus, à partir de leurs informations, nous voulons examiner le fonctionnement interne de la SODEQ Sagamie quant à ses objectifs, aux montants investis, à la création d'emplois, aux prises de décision, à ses orientations et enfin, à ses perceptions et ses positions relativement au développement régional. Deuxièmement, par les entrevues aux propriétaires de PME, nous voulons connaître leurs perceptions de la loi des SODEQ, leurs motivations, leurs attentes concernant l'obtention de financement de

la part de la SODEQ Sagamie et enfin, les effets des investissements de celles-ci sur leur entreprise.

Au préalable, nous analyserons trois aspects: le contexte historique des SODEQ, les fonctions qu'on leur attribue et l'interprétation du cadre légal.

### **LA PERCEPTION DES ACTEURS: UNE INSTITUTION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Pour comprendre l'évolution que les dirigeants de la SODEQ Sagamie font du contexte historique qui a entouré la création des SODEQ, il est important de rappeler les différentes raisons pour lesquelles on a institué les SODEQ au Québec.

Rappelons que depuis plusieurs années, un discours favorable à l'implantation et à l'aide financière aux petites et moyennes entreprises est véhiculé autant par le gouvernement québécois que par les hommes d'affaires et les économistes. Ce discours postule que les PME sont sous-capitalisées et qu'elles ont de la difficulté à s'assurer un marché sur lequel elles pourraient accroître leur profit<sup>2</sup>.

La nécessité d'implanter un instrument de financement comme les SODEQ est donc apparue; cet organisme devait avoir pour fonction d'assurer le démarrage et l'expansion d'entreprises typiquement régionales, administrées, contrôlées et détenues par des gens d'affaires

des différentes régions du Québec. La promotion des PME comme outil de développement économique régional devait s'articuler non seulement autour de subventions directes ou indirectes provenant des deux paliers de gouvernement mais, elle devait plutôt compter sur la participation d'organismes financiers locaux et autonomes. Ce nouveau type d'institutions financières, appelées SODEQ, devait donc régionaliser les capitaux, c'est-à-dire être capable d'attirer des fonds vers des régions et assurer les placements dans des entreprises régionales (PME manufacturières). A cet objectif économique s'associait cependant un objectif politique lié à l'essor du nationalisme et du régionalisme des vingt dernières années.

D'une part, le pouvoir politique se voyait reprocher d'être à la solde d'intérêts étrangers (par exemple, les avantages accordés aux entreprises étrangères sous forme de dégrèvements fiscaux ou les tarifs réduits pour l'utilisation des ressources naturelles afin d'attirer des capitaux étrangers au Québec), d'où l'importance de reprendre le contrôle de l'économie québécoise pour un gouvernement qui voulait donner l'image de prendre des décisions dans le sens des intérêts du Québec<sup>3</sup>.

D'autre part, les deux niveaux de gouvernement (fédéral et provincial) ont eu à faire face à des critiques acerbes en ce qui concerne la centralisation de la prise de décisions. La plupart des régions périphériques du Québec, soit par l'intermédiaire d'organismes officiels comme les C.R.D., les conseils municipaux, soit par la pression de

différents groupes populaires ont réclamé une décentralisation des pouvoirs afin que les populations locales soient en mesure de participer à la prise de décisions concernant leur propre développement socio-économique<sup>4</sup>. L'idée favorable à la création des SODEQ suscitait une certaine satisfaction dans les milieux locaux puisque cet organisme visait une plus grande régionalisation et pouvait être administré par des gens d'affaires originaires de chacune des régions administratives du Québec.

Les SODEQ devaient, selon les objectifs poursuivis par les initiateurs du projet, être un moyen pour les milieux locaux de participer directement au développement économique en investissant dans un organisme dans lequel il leur serait possible de s'impliquer. On voulait s'appuyer sur le sentiment d'appartenance des populations locales et régionales et, en même temps, susciter un mouvement de solidarité régionale dans lequel tous les actionnaires, peu importe leur statut social, endosseraient les projets de développement économique dans l'intérêt de l'ensemble de ces populations<sup>5</sup>. La solidarité et l'appartenance devenaient des atouts essentiels pour la légitimation du projet des SODEQ au sein du milieu.

Parmi les acteurs sociaux locaux interpellés par le projet, distinguons en premier lieu les promoteurs des SODEQ (hommes d'affaires, professionnels et propriétaires d'entreprise), ses supporteurs (fonctionnaires du gouvernement, élus municipaux et économistes favorables à la croissance des PME) et les participants (actionnaires

futurs des SODEQ recrutés dans l'ensemble de la population, en principe). La dernière catégorie est la plus importante car elle regroupe le plus grand nombre de personnes: la population régionale. Son consentement pour le projet devenait essentiel pour mener à terme les objectifs d'ancrage de ces organismes dans les régions. Autrement dit, même si les acteurs sociaux dans les SODEQ étaient composés majoritairement d'hommes d'affaires, d'industriels et de professionnels, il était quand même primordial d'obtenir l'adhésion de la population afin de montrer que celle-ci pouvait participer à leur création et à leur fonctionnement.

Dans le cas de la SODEQ Sagamie, les promoteurs se définissaient comme étant "la classe industrielle et financière régionale consciente de la nécessité de développer l'entreprise privée et des problèmes de la région"<sup>6</sup>. Mais, au-delà de ces motivations d'ordre social, l'analyse montre qu'elle voulait d'abord recueillir des capitaux en les centralisant dans un organisme voué au financement des petites et moyennes entreprises manufacturières et ensuite élargir les marchés.

Il ressort de notre enquête que les membres du conseil d'administration de la SODEQ Sagamie diffèrent dans leur perception dépendamment de leur occupation. On peut distinguer quatre types de perceptions: la première se réfère au gouvernement, la deuxième aux intérêts des dirigeants d'entreprises, la troisième aux intérêts des actionnaires et la dernière aux investissements.

Ainsi, pour certains, une SODEQ est un moyen utilisé par le gouvernement pour susciter et orienter le développement économique dans des secteurs où le marché privé n'investirait pas à cause des risques élevés (en particulier dans le secteur manufacturier considéré comme un secteur fragile et incertain à cause de facteurs tels l'incertitude des marchés, coût de production élevé, etc...). C'est une façon, dit-on, pour le gouvernement québécois de subventionner indirectement les petites et moyennes entreprises manufacturières régionales. La SODEQ est comparée par nos interviewés à des organismes gouvernementaux comme la Banque fédérale de développement (B.F.D.) ou la Société de développement industriel (S.D.I.) qui ont comme rôle principal de financer les PME.

La seconde perception se réfère aux intérêts particuliers des dirigeants d'entreprises. La SODEQ est vue, dans un premier temps, comme un moyen d'amener les dirigeants d'entreprises d'une région à se concerter sur les grandes orientations de développement économique régional.

La troisième façon de concevoir la SODEQ se rapporte aux intérêts des actionnaires. Comme la loi des SODEQ garantissait aux investisseurs la possibilité de récupérer 25% des investissements sous forme de retour d'impôts et d'enregistrer leurs actions dans les programmes d'épargne-actions, ces avantages devenaient un atout essentiel pour ces détenteurs de fonds.

La dernière perception de la SODEQ a trait aux types d'investissements. L'organisme est considéré par certains comme une possibilité de gérer des fonds de manière décentralisée.

Les fonctions exercées et la place occupée dans la société ont cependant une influence directe sur la perception que chaque intervenant a de l'organisme. Alors que certains directeurs le considèrent comme un outil de développement économique régional, d'autres l'identifient autant comme un instrument de développement pour l'entreprise privée que comme une possibilité d'évasion fiscale pour les actionnaires.

En ce qui concerne le caractère original de cette forme d'institution financière, certains insistent sur le fait qu'elle s'adresse à l'ensemble des petites et moyennes entreprises manufacturières tandis que d'autres insistent plutôt sur la possibilité d'investissement de capital-actions dans des PME pour leur assurer une meilleure situation financière.

### **Les pratiques: une institution d'enrichissement personnel**

L'enquête réalisée nous permet de distinguer deux types d'objectifs. D'abord, les objectifs généraux correspondant à ceux définis par la loi et ensuite, les objectifs particuliers qui, eux, constituent plutôt les moyens spécifiques mis en oeuvre pour réaliser les grands objectifs.

Les objectifs généraux mis en relief par nos interviewés sont les suivants:

- 1- aider au financement des PME manufacturières en mettant du capital de risque à leur disposition et ce, en leur injectant des fonds sous forme d'actions, en achetant des parts ordinaires de l'entreprise jusqu'à 40% au maximum, en accordant des prêts non garantis c'est-à-dire sans exiger de garantie sur l'équipement ou les bâtiments comme le font la plupart des institutions financières.
- 2- aider à la gestion de l'entreprise en déléguant ses membres actionnaires au conseil d'administration des entreprises dans lesquelles elle a investi. Ces délégués ont comme tâche de participer aux décisions de l'entreprise ou, encore, d'intervenir directement dans l'orientation de l'entreprise. Une autre façon d'aider à la gestion pourrait être de suivre la progression des investissements dans l'entreprise et aussi de proposer des solutions aux problèmes d'ordre administratif (mise en marché, production, personnel, etc...).

Mais ce qui nous intéresse le plus, ce sont les objectifs particuliers qui découlent de la pratique de la SODEQ étudiée. Ils concernent les capitaux de risque et l'aide à la gestion.

En même temps qu'il faut assurer des capitaux de risque aux PME, il faut aussi, selon les interviewés, assurer un certain rendement et une certaine sécurité aux investissements. Le capital de risque peut prendre différentes formes et la plus risquée correspond au capital investi dans des actions ordinaires. Les actions privilégiées en sont aussi une forme mais le risque est moins élevé. Certains prêts sur des immeubles ou des

machineries peuvent être aussi du capital de risque étant donné la non-exigence de garanties. Par contre, le risque peut être moins élevé dépendamment de la polyvalence des bâtiments et de la machinerie, c'est-à-dire, s'il y a possibilité d'affecter ces moyens de production à d'autres fins industrielles. Le niveau de risque s'évalue aussi selon les secteurs d'investissement. Ainsi, investir dans de nouvelles entreprises peut être hasardeux si l'on ne s'assure pas, au préalable, de la possibilité de disposer d'un marché pour écouler la production.

Donc, l'investissement de capitaux de risque dans des entreprises manufacturières a un caractère imprévisible: il semble exister autant de chances de tout perdre que de multiplier le capital à court terme. Le problème à résoudre est de choisir entre se porter garant d'entreprises en difficultés financières ou investir dans des entreprises rentables.

En ce qui concerne l'aide à la gestion, définie comme étant un support administratif offert par la SODEQ aux PME partenaires il y a une entente à établir au départ: accepter ou non de nouveaux membres au conseil d'administration et établir une politique de prise de décision. Par exemple, les membres délégués de la SODEQ, auront-ils ou non le droit de vote sur toutes les décisions concernant l'entreprise? La collaboration entre la SODEQ et le propriétaire d'une PME étant établie, il s'agit de savoir comment interpréter cette aide offerte à la gestion de l'entreprise. S'agit-il d'inculquer des principes de gestion ou simplement d'amener

des personnes-ressources aptes à répondre à des difficultés administratives?

Donc, peu importe comment on interprète les objectifs des SODEQ, il n'en demeure pas moins que la loi régissant leur fonctionnement entraîne des réactions controversées. Pour les uns, cette loi offre certains avantages ayant contribué à l'essor des SODEQ; pour d'autres, la loi a un cadre trop rigide dont les contraintes empêchent le développement de l'organisme; enfin, d'autres espèrent des modifications soit pour augmenter les avantages, soit pour en diminuer les contraintes, soit pour les deux à la fois.

La loi sur les SODEQ permet aux investisseurs de jouir de certains avantages fiscaux comme les déductions fiscales de l'ordre de 25% du montant investi, dans le but d'encourager le plus grand nombre d'investisseurs à acheter des actions d'une SODEQ. Il s'agit, selon nos interviewés, d'un moyen pris par le gouvernement pour favoriser l'investissement dans des entreprises où les risques sont élevés. Ce principe n'est pas nouveau, nous dit-on, puisque l'on retrouve ce type de déductions dans bien des domaines tels celui du cinéma, des fonds miniers et de l'habitation. Ces avantages fiscaux sont obtenus d'abord par un rabais direct d'impôts de 25%, ensuite par le biais des régimes d'épargne-actions (R.E.A.) où le capital va être "gelé" pendant deux ans et enfin par la possibilité de transfert des investissements dans les fonds de pension, de sorte que l'investissement initial est presque totalement récupéré.

En même temps que la loi sur les SODEQ offre des déductions pour fins d'impôt, nous affirme-t-on, elle fixe des contraintes qui limitent l'investissement efficace des capitaux. Ces contraintes sont de deux types: des contraintes de gestion et des contraintes de placements.

Le premier type relève du fonctionnement des SODEQ, c'est-à-dire des coûts d'opération et des sources de financement. Les intervenants affirment que le gouvernement n'a pas suffisamment tenu compte du coût d'opération des SODEQ. En fait, les frais fixes (frais de bureau, d'administration, de publicité, salaires, etc...) exigés pour le bon fonctionnement de cet organisme, obligent à avoir un pourcentage élevé de fonds placés dans des dépôts à terme pour assurer des revenus permettant de défrayer ces coûts.

De même, le fait que les SODEQ n'aient pas droit à d'autres sources de financement (subventions gouvernementales ou autres) empêche la bonne marche des opérations administratives de celles-ci, selon les administrateurs.

En ce qui concerne les contraintes de placements, des critiques ont été adressées au gouvernement du Québec. On lui reproche notamment d'avoir obligé la SODEQ à investir un trop haut pourcentage de son actif dans des capitaux de risque, compte tenu du caractère hasardeux des investissements. Un deuxième reproche concerne le type d'entreprises où les placements doivent être effectués: par exemple, le fait d'obliger à

investir annuellement 70% des avoirs des SODEQ dans des PME manufacturières apparaît aux dirigeants comme un obstacle aux investissements dans d'autres types d'entreprises. Par contre, on semble apprécier la contrainte empêchant tout contrôle possible d'une SODEQ par un particulier. Cette contrainte interdit à quiconque de détenir la majorité des parts.

Deux autres contraintes, selon lesquelles une SODEQ ne doit pas posséder plus de 40% des parts d'une PME et ne peut investir plus de 20% de son actif total dans une seule entreprise, soulèvent cependant des oppositions de la part des administrateurs. En effet, la majorité des interviewés pensent qu'il ne devrait pas y avoir de restrictions empêchant une SODEQ de pouvoir contrôler majoritairement une entreprise.

Aussi, des demandes ont été acheminées au gouvernement visant à diminuer les restrictions concernant l'obligation d'investir dans les PME manufacturières afin de pouvoir investir dans d'autres secteurs économiques comme celui du tourisme, de l'immeuble ou du commerce. Pour appuyer cette requête, les administrateurs des SODEQ ont insisté sur la faiblesse du secteur manufacturier, particulièrement en temps de crise économique. Ils souhaitaient en même temps une exemption fiscale de 100% des placements dans les SODEQ. Des subventions à l'administration ont aussi été demandées.

Le dernier amendement souhaité par les administrateurs des SODEQ concernant la gestion des entreprises. Les intervenants dans le dossier ont demandé la possibilité d'ajouter aux SODEQ un volet spécialisé en conseil de gestion, par lequel des spécialistes seraient affectés aux PME pour les assister dans l'administration de leur entreprise.

### **LE CHOIX: LES MEMBRES OU LE MILIEU LOCAL**

Les interviewés nous ont fait part de plusieurs scénarios de développement des SODEQ à court, moyen et long terme. A court terme, il faudrait ralentir les opérations en diminuant les dépenses au maximum afin de protéger les acquis. Cela peut se traduire également par une révision des politiques d'investissement des SODEQ afin de soustraire le plus possible le caractère risqué des placements dans les entreprises manufacturières.

A moyen terme, on s'entend pour viser la rentabilité des SODEQ en investissant dans les entreprises les plus fiables et les plus solides. Pour ce, il faut projeter une cueillette de fonds nouveaux dont la réussite dépendra de l'image de rentabilité véhiculée à travers les régions. Etant donné le caractère aléatoire des investissements autorisés par la loi, on souhaite élaborer une grille de sélection pouvant permettre une analyse plus complète des entreprises susceptibles d'être appuyées financièrement.

Il existe aussi une tendance vers la constitution d'un portefeuille diversifié d'investissements comportant à la fois des prêts à court terme, des prêts hypothécaires et des capitaux de risque.

A long terme, on considère la SODEQ comme un instrument de développement économique régional capable de mettre sur pied de nouvelles entreprises et d'encourager le dynamisme des entrepreneurs. Cette perspective n'est pas endossée par tous les intervenants à moins, dit-on, qu'elle ne devienne un "holding" contrôlant toutes les PME de la région. On préfère entrevoir la SODEQ plutôt comme un instrument permettant l'augmentation de la capitalisation des PME manufacturières. Evidemment, on ne considère cette éventualité d'outil de développement économique que sous l'angle de la rentabilité et non plus sous celui du risque.

En résumé, on peut conclure qu'il existe un écart important entre les principaux motifs invoqués en faveur de la création des SODEQ et les aspirations des intervenants. Par exemple, au départ, la principale raison appuyant leur mise sur pied était la recherche d'une source de financement aux PME manufacturières. Or, plus tard, l'aspiration primordiale des intervenants est devenue la recherche de la rentabilité des SODEQ. Un autre exemple réside dans les motifs politiques de la création des SODEQ. Au départ, celles-ci exprimaient une volonté de régionalisation et de décentralisation, alors que plus tard, cette volonté se réduit à une sollicitation auprès du gouvernement du Québec au sujet

d'un nombre supérieur d'avantages fiscaux et de subventions pour les frais d'opérations.

Il se dégage donc une alternative qui doit être approfondie à l'aide de l'exemple de la SODEQ Sagamie. D'une part, on vise le développement régional, bien sûr selon la perception qu'en a l'élite locale et, d'autre part, on cherche à rentabiliser l'institution qu'on voudrait voir fonctionner comme une entreprise capitaliste ordinaire.

## NOTES ET RÉFÉRENCES AU CHAPITRE III

- 1- Pour plus de détails concernant l'approche, la méthodologie et les résultats de l'enquête, voir LAROUCHE, R., Le mythe du développement régional et les SODEQ du Québec. Une étude de cas: La SODEQ Sagamie, Thèse de maîtrise en études régionales, Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi, Département des sciences humaines, Septembre 1984, 158 p.
- 2- Une étude assez complète et détaillée sur les discours et sur la place et l'importance des PME dans le développement socio-économique régional a été réalisée par SEGUIN, M.T., Petites et moyennes entreprises à l'heure de la restructuration de l'appareil de production, Thèse de doctorat en sociologie, Paris: Ecole des Hautes études en sciences sociales, Département de sociologie, Mai 1982, 442 p.
- 3- Pour les différentes études théoriques sur le Québec et leur importance, on peut se référer à SALEE, D., "L'analyse socio-politique de la société québécoise: bilan et perspectives", in BOISMENU, G., JALBERT, L., SALÉE, D., (en collaboration), Espace régional et nation, Montréal: Éd. Boréal Express, 1983, pp. 15-49.
- 4- Voir les travaux de COTÉ, S., LÉVESQUE, B., "L'envers de la médaille: le sous-développement régional", Interventions critiques en économie politique, No. 8, 1981, pp. 55-77; DESLAURIERS, J.P., GODBOUT, J., KLEIN, J.L., Les regroupements sociaux et les perspectives de développement autonome régional, Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi, GRIR, Janvier 1985, 31 pages; HAMEL, P., GERMAIN, A., Pouvoir local et aménagement de territoire, Cahiers de l'ACFAS, (Sous presse); GODBOUT, J., La participation contre la démocratie, Montréal, Éd. Albert St-Martin, 1983, 190 p.
- 5- En ce qui concerne les exemples de prise en main des populations locales et régionales, on peut consulter les différents articles dans KLEIN, J.L. (éditeur), "Développement, aménagement et

mouvements populaires en région périphérique. Le cas du Saguenay–Lac-Saint-Jean", dans Travaux géographiques du Saguenay, No. 7, Septembre 1982, Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi, Laboratoire de géographie régionale, 82 pages; DIONNE, H. et alii, Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural, Cahiers du GRIDEQ, Rimouski: Université du Québec à Rimouski, 1983, 351 p.

- 6- Expression utilisée par les promoteurs de la SODEQ Sagamie dans leur lettre adressée au Ministère de l'industrie et du commerce et appuyant leur demande d'incorporation. SODEQ Sagamie Ltée, Document d'incorporation de la SODEQ Sagamie Ltée, Chicoutimi: mars 1979, 15 p.



## CHAPITRE IV

### LA SODEQ SAGAMIE: MYTHE ET RÉALITE

La SODEQ Sagamie a été créée officiellement le 27 décembre 1979, lorsque le ministre de l'Industrie et du commerce lui a décerné ses lettres patentes et son permis d'exploitation. Au moment de l'incorporation, 250 actionnaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont accordé des souscriptions de l'ordre de 1 000 000 \$ dont 644 000 \$ avaient été payés lors de la création. Parmi ces actionnaires, on comptait neuf organismes et institutions financières. L'institution la plus importante était la Fédération des Caisses populaires Desjardins du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui détenait près de 20% des parts (Tableau 5); en ajoutant le pourcentage des parts détenues par deux caisses Desjardins de financement (Jonquière et Chicoutimi), la contribution totale de cette institution s'élevait à 22,8% de l'ensemble du capital souscrit.

La nomination du conseil d'administration eut lieu le 23 janvier 1980. On a élu douze administrateurs parmi lesquels cinq formèrent l'exécutif. Après ces informations préliminaires, passons à l'étude des acteurs de la SODEQ Sagamie.

**TABLEAU 5**

**Montants investis par différentes institutions  
dans la SODEQ Sagamie en 1983**

Nom des organismes	Investissement	
	Montant \$	Pourcentage* %
Les coopérants	15 000	1,4
La compagnie de gestion T.L.T. Inc.	10 000	0,9
La Fédération des Caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac-Saint-Jean	200 000	18,3
Fédération des Caisses d'établissement	20 000	1,8
Caisse Desjardins de financement de Jonquière	30 000	2,8
Caisse Desjardins de financement de Chicoutimi	20 000	1,8
Société d'entraide d'Alma	35 000	3,2
Chaîne Coopérative du Saguenay	35 000	3,2
Association coopérative laitière	<u>30 000</u>	<u>2,8</u>
Sous-total	395 000	36,2
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 091 436,10</b>	<b>100,0</b>

**Note:** Le pourcentage des investissements des organismes est calculé sur le montant total du capital souscrit soit 1 091 436,10 \$

**Source:** Secrétariat de la SODEQ Sagamie Ltée, Jonquière, 1983

## **L'ANCRAGE REGIONAL DE LA SODEQ SAGAMIE**

### **Les promoteurs régionaux**

Quatre groupes distincts ont participé à la mise sur pied de la SODEQ Sagamie. On distingue des dirigeants de petites et moyennes entreprises de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, des administrateurs de corporations publiques et des fonctionnaires du gouvernement du Québec, des administrateurs d'institutions financières et des représentants de coopératives. La majorité des intervenants, soit 52,6%, étaient cependant des dirigeants d'entreprises (Tableau 6).

Les raisons pour lesquelles les hommes d'affaires se sont impliqués à la fondation de la SODEQ Sagamie semblent liées à des intérêts spécifiques de ce groupe social. Les objectifs établis par la loi concernant le soutien financier et l'aide à la gestion des PME manufacturières régionales ont suscité une volonté chez les entrepreneurs locaux de défendre et de promouvoir les petites et moyennes entreprises régionales. D'autres raisons telles la connaissance du milieu des affaires et des sources de financement possibles pour les PME ont incité les entrepreneurs à s'impliquer davantage dans ce projet.

Le deuxième groupe de promoteurs provient des organismes publics. Il s'est établi une collaboration étroite entre le milieu des affaires et les fonctionnaires d'institutions gouvernementales affectées au

développement économique tels ceux du Ministère de l'industrie et du commerce, de la Société de développement industriel et de l'Office de planification et de développement du Québec.

Le troisième type de promoteurs de la SODEQ Sagamie regroupe des institutions du mouvement coopératif, soit la Fédération des Caisses populaires Desjardins, les Caisses d'entraide économique et la Chaîne Coopérative du Saguenay. On peut expliquer leur implication de deux façons: d'abord, les PME manufacturières régionales répétaient la même demande financière à plusieurs organismes et on voulait canaliser ces demandes vers la SODEQ Sagamie; ensuite, en s'impliquant financièrement, ces institutions s'attribuaient un rôle de leadership dans l'organisme et ce, à cause de leur participation financière et administrative (Tableau 7).

En ce qui concerne leur provenance géographique, les promoteurs de la SODEQ Sagamie sont majoritairement originaires du Saguenay (Chicoutimi-Jonquière). Des dix-neuf représentants, douze, soit 63,2% proviennent du Saguenay et seulement six, soit 31,5% du Lac-Saint-Jean. Un seul représentant provenait de Charlevoix soit 5,3% et aucun de la Côte-Nord, même si la SODEQ Sagamie couvrait ce territoire<sup>1</sup>. Or, les administrateurs interviewés justifient la sur-représentation du Saguenay en argumentant qu'il existe une différence de mentalité: "la sous-région du Lac-Saint-Jean serait moins ouverte à de nouvelles idées et à de nouvelles initiatives...".

**TABLEAU 6**

**Répartition des promoteurs de la SODEQ Sagamie  
selon le type d'activités et le secteur géographique**

Type d'activités	Secteur géographique							
	Saguenay		Lac Saint-Jean		Charlevoix Côte-Nord		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Propriétaires et/ou dirigeants d'entre- prises	7	36,8	2	10,5	1	5,3	10	52,6
Administrateurs d'institutions financières	2	10,5	2	10,5	0	0,0	4	21,0
Corporations pu- bliques et fonc- tion publique	3	15,8	0	0,0	0	0,0	3	15,8
Coopératives	0	0,0	2	10,5	0	0,0	2	10,5
Total	12	63,1	6	31,5	1	5,3	19	99,9

**Source:** Document d'incorporation de la SODEQ Sagamie, Mars 1980, Chicoutimi

**TABLEAU 7**

**Objectifs des promoteurs de la SODEQ Sagamie  
selon leur rôle et leur implication**

Objectifs des promoteurs		
Promoteurs	Selon leur rôle	Selon leur implication dans les SODEQ
Fonctionnaires de la S.D.I. ou M.I.C.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les demandes de financement des entreprises</li> <li>- Promouvoir le démarrage et le soutien financier aux entreprises</li> <li>- Référer les demandes de financement aux institutions financières appropriées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration étroite avec les hommes d'affaires pour la création de la SODEQ</li> <li>- Promotion de l'importance des</li> <li>- Disponibilité par rapport à la préparation du dossier et des démarches auprès du gouvernement</li> </ul>
Hommes d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rentabiliser au maximum leur entreprise</li> <li>- Chercher des sources de financement pour accroître les liquidités de l'entreprise</li> <li>- Beaucoup de temps alloué au fonctionnement de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiative de créer une SODEQ au Saguenay-Lac-Saint-Jean</li> <li>- Prêter leur nom à la promotion de la SODEQ</li> <li>- Groupe homogène étant donné qu'ils se connaissent tous et provenaient surtout de Chicoutimi, Jonquière et Alma</li> <li>- Intéresser au type d'organisme et au type de financement possible</li> </ul>
Institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir du financement personnel industriel et commercial</li> <li>- Axer leur développement sur les prêts hypothécaires</li> <li>- Compétition concernant les politiques d'aide aux PME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle de leadership</li> <li>- Contributions financières importantes</li> <li>- Lieu de canalisation de toutes les demandes de financement</li> <li>- Objectif de participation au développement économique régional</li> </ul>
Coopératives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs d'entraide et de participation possible à l'intérieur de l'organisme</li> <li>- Regroupement et partage des services productifs, administratifs ou financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication pour des objectifs de développement économique régional</li> <li>- Moyen de participation à l'économie régionale</li> </ul>

Source: Entrevues, Avril, Mai, Juin 1983

## Les actionnaires

Un des moyens utilisés par les dirigeants de la SODEQ Sagamie pour attirer les investisseurs a été une campagne publicitaire visant à démontrer l'importance de l'institution dans le développement régional. On voulait inciter les futurs actionnaires à contribuer au financement des petites et moyennes entreprises considérées comme des outils de création d'emplois. Axée sur la nécessité d'encourager le développement régional par le biais d'investissements dans la SODEQ Sagamie, cette campagne suscita des placements de 306 actionnaires. La majorité des montants investis était cependant inférieure à 2 000 \$ (Tableau 8).

On doit souligner que les actionnaires ayant investi 12 000 \$ et plus sont des institutions financières, lesquelles détenaient 36,2% des parts de la SODEQ Sagamie. On nous affirme que le souci du développement régional a été une motivation plus importante pour les investisseurs que l'attrait des exemptions fiscales puisque plusieurs organismes ou institutions financières n'étaient pas éligibles à ces avantages fiscaux et que, pour ce qui est des particuliers, les mêmes avantages se retrouvaient dans d'autres types de placements (les actions de l'Alcan ou celles des banques à charte). Or, l'appartenance de classe des investisseurs permet de mettre en doute ce discours. Il s'agit seulement de regarder la représentation des différentes professions libérales dans le nombre total des actionnaires de la SODEQ Sagamie pour envisager l'importance de l'aspect exemption fiscale dans leur démarche (Tableau 9).

## TABLEAU 8

### Répartition du nombre des actionnaires de la SODEQ Sagamie selon le montant investi en 1983

Montants investis (en \$)	Actionnaires	
	Nombre	Pourcentage du total
1 999 et moins	175	57,2
2 000 - 3 999	69	22,5
4 000 - 5 999	29	9,5
6 000 - 7 999*	23	7,5
8 000 - 9 999*		
10 000 - 11 999	1	0,3
12 000 et plus	9	3,0
Total	306	100,0

**Note:** \* Les informations obtenues ne nous permettent pas d'établir le montant exact pour ces deux catégories. Il a donc fallu les regrouper.

**Source:** Secrétariat SODEQ Sagamie, Jonquière, Mai 1983.

**TABLEAU 9**

**Répartition du nombre des actionnaires de la SODEQ  
Sagamie selon le type de professions**

Type de professions	Actionnaires	
	Nombre	Pourcentage
Avocats	7	2,3
Comptables	19	6,2
Médecins	20	6,5
Professeurs	31	10,1
Notaires	4	1,3
Ingénieurs, arpenteurs, urbanistes, économistes	11	3,6
Conseillers en administration	9	2,9
Courtiers, agents d'assurance	18	5,9
Propriétaires d'entreprises privées	19	6,2
Employés d'institutions financières	22	7,2
Immobilier, techniciens, fonctionnaires	27	8,8
Employés et propriétaires d'entreprises	39	12,7
Employés de la construction	20	6,5
Divers	60	19,6
Total	306	99,8

**Source:** SODEQ Sagamie, Jonquière, Mai 1983

En regroupant les catégories suivantes (avocats, comptables, médecins, notaires, ingénieurs, conseillers en administration, courtiers d'assurance, propriétaires d'entreprises et de l'immobilier, techniciens, fonctionnaires), on obtient presque la moitié (43,7%) des 306 actionnaires. Il s'agit dans la majorité de ces cas, de professionnels autonomes qui n'ont pas accès à des déductions d'impôts à la source, susceptibles donc d'être intéressés à obtenir des exemptions fiscales. Dans ce cas-ci, ils obtenaient presque un cadeau fiscal puisqu'il leur était possible de récupérer leur mise de fonds à moyen terme (trois ans).

Nous postulons donc que le rendement des investissements de la SODEQ dans les entreprises a été une préoccupation moins fondamentale pour ces actionnaires que les exemptions fiscales auxquelles ils avaient droit, étant donné qu'il était difficile de pouvoir retirer des dividendes importants avant cinq ans.

### **Fonctionnement de la SODEQ Sagamie**

Comme on l'a déjà souligné, la SODEQ Sagamie est administrée par un conseil d'administration et un exécutif. Nous tenterons maintenant de comprendre son organigramme, ses mécanismes de financement et ses liens entretenus avec d'autres organismes. Ainsi, il sera plus facile de comprendre ultérieurement ses activités et ses résultats.

## 1- L'organigramme

L'organigramme de la SODEQ Sagamie comprend trois instances principales: le conseil d'administration, le comité exécutif et l'assemblée générale des actionnaires (Figure III).

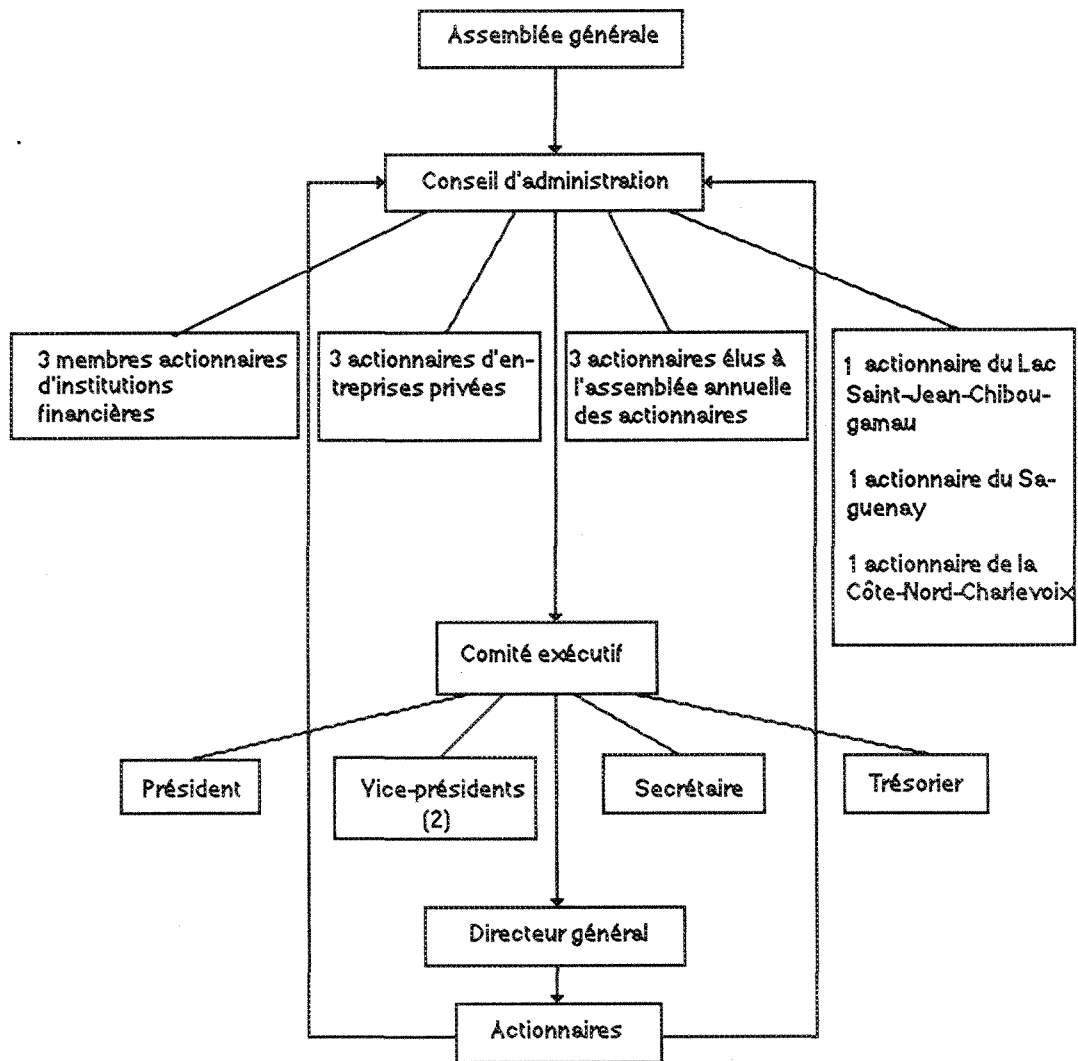
### Le conseil d'administration

Les règlements internes de l'organisme indiquent la répartition des membres élus au conseil d'administration: celui-ci doit comprendre trois administrateurs des institutions financières, trois élus parmi les actionnaires oeuvrant au sein d'entreprises privées manufacturières, trois autres élus parmi les actionnaires présents lors de l'assemblée générale annuelle et un représentant de chacune des sous-régions (Lac-Saint-Jean-Chibougamau, Saguenay et Côte-Nord-Charlevoix).

Le rôle du conseil d'administration est de prendre connaissance des demandes d'investissement, d'analyser les dossiers recommandés par le comité exécutif et de prendre les décisions concernant les plans d'investissement. Dans les dossiers les plus importants, c'est le conseil d'administration qui prend la décision finale d'investir; tandis que, dans les autres moins importants, une certaine discrétion est laissée au directeur général ou au comité exécutif.

Figure III

Organigramme de la SODEQ Sagamie



Source: Règlements de la SODEQ Sagamie, Décembre 1979

En ce qui concerne la fréquence des réunions, il n'y a pas de rencontres fixées à l'avance: le conseil d'administration se réunit selon les besoins. Depuis la création de l'organisme, la fréquence moyenne des réunions a été d'une ou deux par mois.

La principale activité des membres du conseil, mise à part la direction générale de la SODEQ, consiste à siéger aux conseils d'administration des entreprises dans lesquelles l'organisme investit. Leur fonction se résume à assister et à aider la direction de l'entreprise dans la gestion et la planification de leurs activités, à observer la progression des investissements, à évaluer s'il y a une amélioration ou une détérioration de la situation financière et à en rendre compte au conseil d'administration de la SODEQ.

#### Le comité exécutif

Au conseil d'administration s'ajoute le comité exécutif qui est formé de cinq personnes élues parmi les douze administrateurs. Leur mandat est d'un an mais ils sont rééligibles à chaque nouvelle élection. Il est intéressant de noter que tous les membres du comité exécutif, à l'exception du trésorier, sont en poste depuis la création de la SODEQ (Tableau 10). Quant au trésorier, il a dû être remplacé à chaque année mais cette fonction a toujours été assumée par un membre de la Fédération des Caisses populaires Desjardins. L'exécutif a le pouvoir d'administrer les affaires de la SODEQ et de soumettre ses décisions au

conseil d'administration qui peut les entériner ou les rejeter. Le comité doit aussi étudier les projets d'investissement en fonction des critères établis par la loi et les soumettre au conseil d'administration.

Les fonctions de l'exécutif peuvent donc se résumer ainsi: administrer l'organisme en payant les factures, accepter des comptes, examiner les projets d'investissement et les possibilités de souscription. Toute les décisions doivent cependant être soumises au conseil d'administration.

#### Les membres actionnaires

Les membres actionnaires sont des particuliers et des représentants d'institutions financières ou d'organismes ayant investi et détenant des parts dans la SODEQ Sagamie. Ils jouent un rôle surtout lors de l'assemblée annuelle des actionnaires où ils choisissent les membres du conseil d'administration et ratifient toutes les suggestions concernant le fonctionnement de l'organisme. En principe, la SODEQ Sagamie, lors de l'assemblée générale annuelle, pourrait prendre des décisions contraires à la volonté du comité exécutif ou du conseil d'administration mais une telle situation ne s'est jamais produite. En réalité, le conseil d'administration contrôle les décisions et les orientations de la SODEQ.

**TABLEAU 10**

**Evolution de la nomination des membres  
du conseil d'administration de la SODEQ Sagamie**

Fonction des membres	Type de nomination selon les années			
	1980	1981	1982	1983
Président*	Elu	Réélu	Réélu	Réélu
Vice-président*	Elu	Réélu	Réélu	Réélu
Vice-président *	Elu	Réélu	Réélu	Réélu
Secrétaire *	Elu	Réélu	Réélu	Réélu
Trésorier *	Elu	Elu	Elu	Elu
Administrateur	Elu	N.D. **	Elu	Réélu
Administrateur	Elu	N.D.	Elu	Réélu
Administrateur	Elu	N.D.	Elu	Réélu
Administrateur	Elu	N.D.	Elu	Réélu
Administrateur	Elu	N.D.	Elu	Réélu
Administrateur	Elu	N.D.	Elu	Réélu

**Notes:** \* Membres du comité exécutif

\*\* Information non disponible

**Source:** Rapport annuel SODEQ Sagamie, 1980, 1981, 1982, 1983

## 2- Le financement

Une partie des capitaux est placée à rendement déterminé d'avance (obligations, bons du trésor, dépôts à terme) garantissant un revenu fixe pour permettre de défrayer les coûts d'opération. Ces coûts constituent le problème fondamental de toutes les SODEQ mais le financement d'une SODEQ de petite taille comme celle que nous étudions semble encore plus difficile. Les coûts fixes d'opération sont à peu près les mêmes (environ 100 000 \$), peu importe la taille des SODEQ, mais les capacités de générer des revenus sont plutôt faibles pour celles dont l'actif ne dépasse pas le million de dollars comparativement à d'autres disposant d'un capital de quatre ou cinq millions.

## 3- Liens politiques avec d'autres organismes

Mais pour régler le problème de financement de la SODEQ Sagamie, ses dirigeants, en collaboration avec d'autres SODEQ, ont entrepris des démarches auprès du gouvernement du Québec. Cependant, aucun lien formel ni officiel n'a été établi avec d'autres institutions régionales, à part les contacts personnels entre les membres de la SODEQ Sagamie et d'autres personnes du milieu régional. La raison invoquée par les interviewés pour justifier l'inexistence de liens politiques avec le milieu régional est que l'on ne considère pas assez la SODEQ importante ou influente dans la région. Son poids politique

étant relativement faible, il n'y a pas d'échanges directs entre ses administrateurs et les politiciens. Le seul lien direct entretenu est celui avec les commissaires industriels de la région qui réfèrent à l'occasion des demandes de subventions de PME régionales<sup>2</sup>.

### **Activités de la SODEQ Sagamie**

Pour vérifier si la SODEQ Sagamie a participé au développement régional, il faut étudier l'impact de ses investissements dans les PME régionales. On sera alors plus en mesure de comprendre si les avantages fiscaux accordés aux investisseurs dans la SODEQ ont réellement contribué à créer des emplois et, par conséquent, aidé économiquement au développement de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les différentes activités réalisées par la SODEQ seront étudiées en deux points: premièrement, en analysant la nature des investissements et deuxièmement, en estimant la création d'emplois ainsi que la masse de profits suscités. On pourra alors évaluer si les résultats ont été positifs ou non.

Constatons d'abord qu'au 31 mai 1983, cinquante- quatre dossiers avaient été étudiés dont cinq seulement ont donné lieu à des investissements réels (sous forme d'actions ou de prêts), quarante-trois ont été refusés après analyse et six dossiers étaient en étude. (Tableau 11). Donc, depuis le début des opérations de la SODEQ, la plupart des dossiers étudiés ont été refusés. Le nombre de dossiers à étudier a

d'ailleurs été plus élevé au début, à cause de la publicité incitant les propriétaires d'entreprises à faire appel à ce nouvel organisme de financement. L'objectif fixé par les administrateurs à ce moment-là était d'affecter les fonds aux projets jugés comme les plus susceptibles de réussir. Toutefois, si l'on examine les résultats des investissements, on s'aperçoit que les effets ont été contraires aux prévisions. En effet, deux des cinq entreprises partenaires de la SODEQ Sagamie ont fermé leurs portes.

Si l'on examine les investissements de la SODEQ Sagamie, on se rend compte qu'il y en a deux types: les investissements sous forme d'actions et les prêts sans garantie. Ces derniers ont été privilégiés puisqu'ils constituent 63,4% de l'ensemble des placements dans les PME régionales (Tableau 12).

En ce qui concerne les secteurs d'activité dans lesquels la SODEQ s'est impliquée, ils varient du type traditionnel comme celui du bois (ébénisterie ou scierie) à un autre plus avancé comme celui de la production de tuyaux de plastique. En général, les dossiers acceptés ont été ceux dont les profits semblaient les plus probables.

La SODEQ associait ses investissements à une exigence: la présence d'un membre actionnaire de la SODEQ au conseil d'administration de l'entreprise partenaire. Par cette exigence, la SODEQ voulait s'assurer de pouvoir suivre l'évolution de la situation financière de celle-ci et de pouvoir, au besoin, intervenir directement dans la prise de décision.

**TABLEAU 11****Résultats des dossiers étudiés  
par la SODEQ Sagamie en 1983**

Résultats de l'étude des dossiers	Nombre de dossiers	Pourcentage
Dossiers acceptés et investissements réalisés	5	9,3
Dossiers refusés après analyse et négociations avec l'entre- prise	18	33,3
Dossiers fermés avant négo- ciations finales	25	46,3
Dossiers en cours	2	3,7
Dossiers réouverts	4	7,4
Total	54	100,0

**Source:** SODEQ Sagamie, Jonquière, Mai 1983

**TABLEAU 12**

**Montants investis de la SODEQ Sagamie dans les  
PME manufacturières du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
1983**

Nom des entreprises financées	Prêts Montants investis Pourcentage	Capital-actions Montants investis Pourcentage	Total Montants investis Pourcentage
Produits alimentaires Allard Inc.	50 500 \$ 11,0 %	49 500 \$ 10,7 %	100 000 \$ 21,7 %
Ebénisterie La Baie Inc.	41 400 \$ 9,0%	8 600 \$ 1,9%	50 000 \$ 10,9%
Drainbec Inc.	199 800 \$ 43,4 %	200 \$ 0,1 %	200 000 \$ 43,5 %
Electro Mécanic OHMEC Inc.	0 \$ 0,0 %	15 000 \$ 3,3 %	15 000 \$ 3,3 %
Entreprise Boulianne Inc.	*75 000 \$ 16,3 %	20 000 \$ 4,3 %	95 000 \$ 20,6 %
Total des investissements	366 700 \$ 79,7 %	93 300 \$ 20,3 %	460 000 \$ 100,0 %

**Note:** \* Exceptionnellement, ce montant est garanti par la Société de développement Industriel du Québec en vertu du programme d'urgence d'aide à la PME

**Source:** Rapport annuel SODEQ Sagamie, 1980- 1981, 1982, 1983

Diverses raisons motivent les demandes de financement à la SODEQ: achat d'équipements, amélioration des valeurs locatives, accroissement des inventaires, expansion de l'entreprise, amélioration du fonds de roulement pour les PME en difficulté. D'autres entreprises ont demandé de l'aide pour régler des problèmes de gestion: elles exprimaient des besoins de ressources humaines plutôt que financières (Tableau 13). Finalement, même si la SODEQ n'a pas établi de critères de sélection, il n'en demeure pas moins que, malgré le caractère risqué de l'organisme, on a recherché quand même la rentabilité. Afin de connaître l'évolution de la situation financière des entreprises, on leur a exigé de remettre régulièrement aux administrateurs de la SODEQ un état financier, ce qui n'a cependant pas été observé.

Pour revenir aux critères d'investissement, même s'ils ne sont pas formulés explicitement, ils se résument, selon nos interviewés, à la compétence de l'administration, au montant de l'actif et à l'existence d'un marché. La qualité de l'administration demeure le principal point considéré dans l'étude des dossiers. En somme, la SODEQ Sagamie n'a pas de politique d'investissement en ce qui concerne la répartition des placements selon l'importance des secteurs d'activité. Elle considère plutôt les possibilités de croissance et de rentabilité selon la qualité des dirigeants de l'entreprise.

A partir des investissements effectués par la SODEQ dans les PME régionales, nous tenterons de voir si ces placements ont eu des résultats

appréciables en ce qui concerne la création d'emplois et la situation financière des entreprises partenaires.

Nous examinerons donc la situation de chacune des entreprises où la SODEQ s'est impliquée pour identifier les effets de ses investissements sur lesdites entreprises et sur le développement régional. Ensuite, nous tenterons de saisir l'impact de la SODEQ Sagamie sur l'économie de la région et les orientations envisagées pour l'avenir.

D'abord, notons que, paradoxalement, en ce qui concerne les entreprises dans lesquelles la SODEQ s'est impliquée financièrement, les faillites sont la caractéristique principale. En effet, deux des cinq entreprises ont dû déposer leur bilan provoquant des pertes financières de 250 000 \$ (**Drainbec Inc. et Ébénisterie La Baie Inc.**). La SODEQ Sagamie a revendu avec perte (8 000 \$) les parts d'une entreprise pour des raisons de mésentente entre les deux parties (**Electro Mécanique Ohmec Inc.**). Cependant, les deux dernières PME partenaires ont une situation financière plus stable (**Produits Alimentaires Allard Inc. et Entreprises Boulianne Inc.**) (Tableau 14).

### TABLEAU 13

#### Raisons des demandes de financement des entreprises partenaires de la SODEQ Sagamie

Nom des entreprises	Raisons des demandes de financement
Produits Alimentaires Allard Inc.	<ul style="list-style-type: none"><li>. Augmentation de la capacité de production</li><li>. Etablissement de nouveaux marchés</li><li>. Besoin de ressources humaines</li></ul>
Drainbec Inc.	<ul style="list-style-type: none"><li>. Augmentation de la mise de fonds</li><li>. Accroissement de l'inventaire</li></ul>
Ebénisterie La Baie Inc.	<ul style="list-style-type: none"><li>. Achat d'équipement</li><li>. Mise de fonds</li><li>. Condition préalable à l'éligibilité de subventions gouvernementales</li></ul>
Entreprise Boulianne Inc.	<ul style="list-style-type: none"><li>. Expansion et modernisation de l'entreprise</li><li>. Ouverture de nouveaux marchés</li><li>. Aide à la gestion</li><li>. Condition préalable aux subventions gouvernementales</li></ul>
Electro mécanique OHMEC Inc.	<ul style="list-style-type: none"><li>. Accroissement de l'inventaire</li><li>. Ouverture de nouveaux marchés</li></ul>

**Source:** Entrevues Avril, Mai, Juin 1983

**TABLEAU 14****Situation des entreprises financées  
par la SODEQ Sagamie  
en 1983**

Nom des entreprises	Montant investi	Pertes financières	Nombre d'emplois	Etat actuel
Drainbec Inc.	200 000 \$	200 000 \$	-	En faillite
Ebénisterie La Baie Inc.	50 000 \$	50 000 \$	-	En faillite
Electro Mécanique OHMEC Inc.	15 000 \$	8 000 \$	14	Sans lien avec la SODEQ
Produits Alimentaires Allard Inc.	100 000 \$	0	25	Rentabilité
Entreprise Boulianne Inc.	95 000 \$	0	50	Rentabilité
Total	460 000 \$	258 000 \$		

**Source:** Rapports annuels SODEQ Sagamie, 1981, 1982, 1983, et  
Répertoire Scott's 1984-85

Les projets de la SODEQ Sagamie

1- L'entreprise "**Produits Alimentaires Allard Inc**".

Cette entreprise est une unité de production liée à la maison **La Pâtisserie Allard Ltée**, fondée à Jonquière en 1950 et déménagée à Chicoutimi en 1957. Répondant aux besoins d'une clientèle croissante et devant augmenter le volume de fabrication des produits, on réorganisa l'entreprise pour fonder une filiale, les **Produits Alimentaires Allard Inc**, en 1981.

Ce plan d'expansion comportait une spécialisation pour chaque entreprise. D'un côté, la filiale **Produits Alimentaires Allard Inc**. devenait grossiste en s'occupant seulement de la production et de la distribution des produits (pâtisseries) et de l'autre, la **Pâtisserie Allard Ltée** et ses franchises faisaient uniquement de la vente au détail.

La **Pâtisserie Allard Ltée**, détient les deux tiers des parts de **Produits Alimentaires Allard Ltée** et la SODEQ Sagamie possède l'autre tiers. En ce qui concerne ses deux franchises de Jonquière et de Chicoutimi, elle possède 33 1/3% des parts dans le premier cas et 20% dans le second. Le reste est détenu par des propriétaires indépendants qui ont obtenu des franchises de la maison-mère (Figure IV). Le projet d'expansion de 1981, soit la mise sur pied de **Produits Alimentaires Allard Ltée** a été financé par la SODEQ Sagamie qui accepta d'investir

100 000 \$ dont le tiers en capital-actions et le reste sous forme de prêts sans garantie et remboursables en tout temps. Comme la compagnie **Pâtisserie Allard Ltée** fonctionne sous forme de franchises avec certaines conditions (inspections, normes à respecter, recettes à appliquer, techniques de vente, cours de formation, etc...), elle oblige les détenteurs de franchises à s'approvisionner de sa filiale **Produits Alimentaires Allard Ltée** de sorte que l'entreprise-mère a le contrôle du marché.

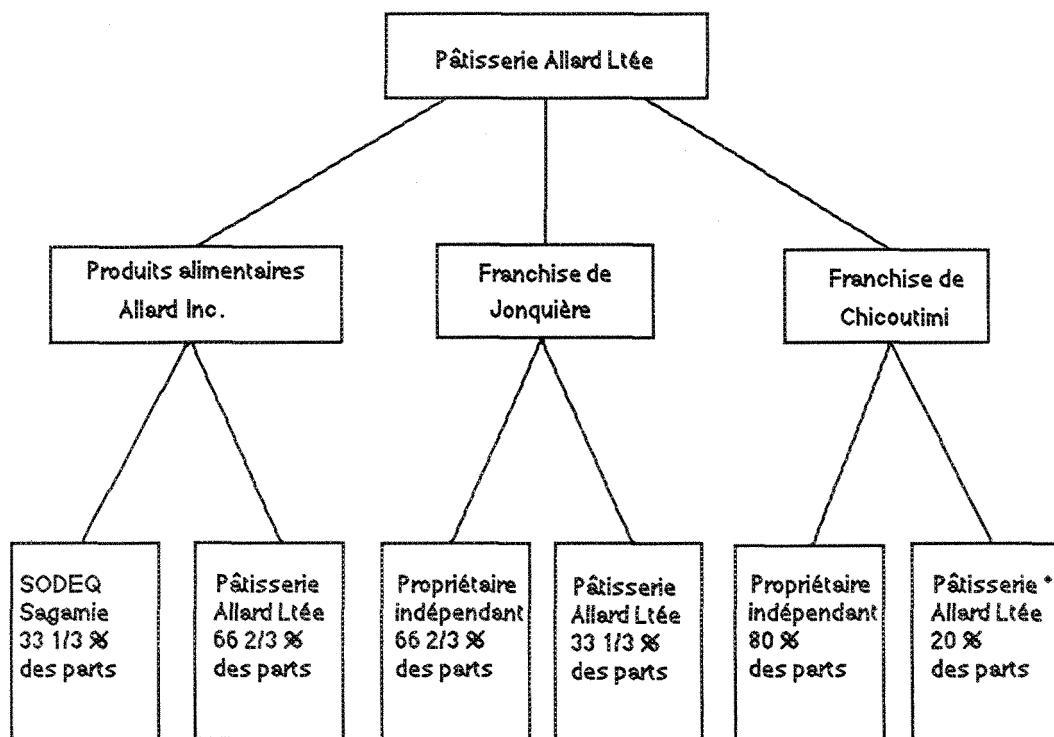
En ce qui concerne la création d'emplois, en 1981, on comptait une vingtaine d'emplois créés avec les franchises alors qu'en 1983, on comptait soixante-cinq emplois dont vingt-cinq à plein temps dans l'entreprise **Produits Alimentaires Allard Ltée**. On peut donc déduire que les résultats ont été favorables à la création d'emplois dans ce cas-ci.

## 2- L'entreprise "**Ebénisterie La Baie Inc.**".

Aujourd'hui en faillite, **L'Ebénisterie La Baie Inc.**, petite entreprise familiale qui opérait à Ville de La Baie, se spécialisait dans la fabrication de bois de plancher et de panneaux d'armoires. Confrontée à des problèmes financiers importants, elle fait appel à la SODEQ pour obtenir une participation financière. Celle-ci, après quelques mois de négociations, accepte d'investir 50 000 \$ dont 8 000 \$ sous forme d'actions ordinaires et 42 000 \$ sous forme de prêts non garantis dont le taux d'intérêt était supérieur de 3% à celui des banques.

Figure IV

Organigramme de la Pâtisserie Allard Ltée, de ses  
filiales et des parts détenues par chacun des partenaires  
1983



Note: \* En plus de 20% des parts, la Pâtisserie Allard Ltée, est propriétaire de l'immeuble

Source: Entrevue, Avril 1983

Si on examine les relations entre la SODEQ et l'entreprise, on doit surtout souligner les problèmes rencontrés au plan de l'aide à la gestion. La SODEQ avait posé comme condition à sa participation financière qu'elle puisse nommer un spécialiste en gestion pour calculer le coût de production. Si la SODEQ se gardait le droit de nommer le spécialiste, par contre elle exigeait que les coûts d'expertise soient assumés par l'entreprise. Autrement dit, la SODEQ Sagamie déléguait un spécialiste en gestion et le faisait payer par **l'Ebénisterie La Baie Inc.**

Selon nos interviewés, l'étude du prix de revient de l'entreprise a duré trois mois. Ces coûts d'expertise constituent la première difficulté rencontrée entre l'entreprise et la SODEQ Sagamie. Le deuxième problème réside dans le fait que la SODEQ a délégué deux membres au conseil d'administration de l'entreprise et qu'elle exigeait la signature de l'un d'eux sur tous les chèques émis par le propriétaire de l'entreprise. Bref, cette entreprise ne fonctionnait pas de façon autonome mais sous la dépendance de la SODEQ Sagamie.

### 3- L'entreprise **Boulianne Inc.**

L'entreprise **Boulianne Inc.** est une scierie située à Saint-Fulgence, près de Chicoutimi. Il s'agit d'une petite entreprise familiale qui vendait son bois de sciage à la compagnie papetière **Consolidated Bathurst**. En 1981, un investissement total de 350 000 \$ dont 95 000 \$ par la SODEQ Sagamie, est réalisé dans l'entreprise avec

une garantie de la Société de développement industriel. Cette injection de capitaux permet à l'entreprise de passer de la phase artisanale à la phase industrielle, malgré une mauvaise conjoncture économique (hausse des taux d'intérêts, baisse de marchés, etc...). La participation de la SODEQ Sagamie s'effectue sous certaines conditions: un marché disponible pour le produit du bois de sciage, une gestion adéquate de l'entreprise et un choix de partenaires sur le marché. On a donc procédé à l'engagement d'un administrateur expérimenté dans le domaine du bois de sciage; on a formé un groupement d'achats pour écouler la production et les fournisseurs ont avancé une marge de crédit de 100 000\$; enfin, on a obtenu une subvention de 50 000 \$ de l'OPDQ.

Selon un administrateur de la SODEQ, sans l'intervention financière de celle-ci, il y aurait eu perte de douze à quinze emplois. On précise que, sans l'implication de la SODEQ, les autres engagements n'auraient pas eu lieu. Soulignons que l'investissement de 95 000 \$ de la SODEQ se répartit comme suit: 20 000 \$ sous forme de capital-actions et 75 000 \$ en prêt garanti par la SDI sur un montant total de 400 000 \$ d'investissements<sup>3</sup>.

### 3- L'entreprise **Drainbec Inc.**

L'entreprise **Drainbec Inc.**, installée dans le parc industriel d'Alma, oeuvrait dans un secteur dynamique et de haute technologie (plastique). Or, paradoxalement, c'est ici que l'échec de la SODEQ Sagamie a été le

plus retentissant. L'avenir du gaz naturel pour la région s'avérant intéressant par la connexion au réseau canadien (le gouvernement fédéral avait annoncé une distribution du gaz naturel dans l'Est du Canada), cette entreprise productrice des tuyaux de plastique espérait profiter de ce projet de distribution de gaz pour augmenter sa production. On espérait ainsi s'emparer de la plus grande part du marché de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean. Compte tenu de ces perspectives, la SODEQ a investi 200 000 \$ dans cette entreprise. L'injection de ce nouveau capital entraîna cependant un grossissement des inventaires et une plus grande difficulté à écouler les produits. L'entreprise, n'étant plus capable de supporter financièrement cet inventaire, se déclara en faillite. Pourtant, cette entreprise avait déjà été choisie celle de l'année au Saguenay–Lac-Saint-Jean!

Comment justifier un investissement représentant 20% de l'actif total de la SODEQ Sagamie dans une seule entreprise? On invoque la confiance en la réussite de l'entreprise et le manque d'expérience dans l'attribution du montant à investir. Bref, cette perte financière constitue la plus importante de la SODEQ compte tenu des conséquences provoquées sur la liquidité de l'organisme et sur son fonctionnement.

#### 5- L'entreprise **Electro Mécanique Ohmec Inc.**

Cette entreprise, sise à Chicoutimi, est spécialisée dans le réusinage d'alternateurs et de démarreurs. Elle faisait face à un manque

de ressources financières pour pouvoir continuer à développer ses opérations. Le propriétaire demande une aide financière à l'OPDQ et à la SODEQ Sagamie pour l'aider à accroître le marché de son entreprise. Le projet initial du propriétaire était d'implanter plus de représentants de l'entreprise dans tout le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'augmenter les capacités du marché.

Comme la SODEQ s'opposait à ce plan de développement ainsi qu'à celui d'avoir de nouveaux actionnaires dans l'entreprise, le propriétaire racheta les parts de la SODEQ. Celle-ci avait investi 15 000 \$ en actions ordinaires représentant 30% du total des actions de l'entreprise. Selon le propriétaire, l'erreur de la SODEQ dans cette participation financière a été de trop s'intéresser à se faire des revenus sous forme de frais d'administration. En effet, les conseils de gestion donnés par un spécialiste nommé par la SODEQ Sagamie ont coûté 650 \$ par semaine soit 60 \$ de l'heure environ. Le volet "Aide à la gestion" mis sur pied par la SODEQ Sagamie avait-il réellement un but d'aide à l'entreprise ou était-ce seulement un moyen d'accumuler des frais de gestion pour les "spécialistes"? Les déclarations d'un propriétaire reflètent bien, à notre avis, les appréhensions rencontrées parmi eux vis-à-vis la SODEQ:

Lorsqu'ils (SODEQ) donnent des subventions, il ne faudrait pas que cela finisse entre les mains d'administrateurs sous forme de frais d'administration parce qu'il ne reste plus rien à l'entreprise. Autrement dit, qu'ils subventionnent directement les professionnels sans intervenir dans les PME.

Bref, selon les informations recueillies, les résultats ont été différents pour chacun des dossiers. Pour ceux ayant obtenu des résultats positifs, on loue l'intervention de la SODEQ sans affirmer que leur aide ait été indispensable. Dans le cas des entreprises qui ont connu des relations difficiles avec la SODEQ, on fait état souvent des conflits d'intérêts liés aux frais de gestion qui sont chargés de façon exagérée et inacceptable. Dans l'ensemble, la SODEQ Sagamie n'aura donc pas réussi à contribuer de façon déterminante au développement de la région, loin de là.

### **Causes des difficultés financières des entreprises partenaires de la SODEQ Sagamie**

Compte tenu de la particularité des entreprises dans lesquelles la SODEQ Sagamie a investi, il est important de saisir globalement les causes des difficultés rencontrées.

#### **1- Objectifs irréalistes de la SODEQ Sagamie**

Il ressort de notre enquête auprès des administrateurs de la SODEQ que celle-ci s'est donnée des objectifs trop ambitieux par rapport à ses moyens. Pour obtenir une adéquation des moyens et des objectifs, il aurait fallu un démarrage, une performance et un cadre économique exceptionnels. Pour illustrer cette affirmation, on cite l'exemple de la deuxième levée de fonds réalisée entre juin et octobre 1981 dont l'objectif était de deux millions. On n'a recueilli cependant que 96 000 \$<sup>5</sup>.

Un autre objectif irréaliste, visant à constituer d'importants dividendes par le biais d'investissements considérables dans une seule entreprise, s'est soldé par une perte financière de 200 000 \$.

Par ailleurs, l'objectif d'offrir et de maintenir une aide à la gestion des entreprises s'est avéré une forme d'exploitation vis-à-vis certaines entreprises. On récupérait une partie de l'investissement sous forme de frais de gestion.

## 2- Marché limité

Les dirigeants de la SODEQ classent les PME oeuvrant dans la région de la façon suivante: des PME de sous-traitance liées à la grande entreprise, des PME de ressources (scieries), et des PME de consommation. Confrontées à une concurrence vive dans leurs secteurs d'activités et soumises à un marché restreint, elles ne peuvent que rencontrer des difficultés financières.

La performance des PME de sous-traitance est faible puisqu'elle dépend directement des aléas des grandes entreprises. Comme au Saguenay–Lac-Saint-Jean les grosses entreprises, bien que puissantes, sont peu nombreuses, la situation de ces PME est d'autant plus dépendante. Et, comme la plupart des PME régionales n'exportent pas leur production en dehors de la région, elles sont restreintes principalement au marché régional. Ce caractère limité du marché

régional peut être un facteur entraînant le déclin de certaines entreprises. Les causes de leur dépendance relèvent aussi du domaine du capital-actions. En effet, il est difficile de vendre des actions d'une PME à moins d'en vendre aussi le contrôle.

### **Les limites au développement de la SODEQ Sagamie**

A partir des observations précédentes et de l'analyse des investissements de la SODEQ, il est maintenant possible de tracer un bilan de l'organisme concernant ses problèmes et les solutions proposées par ses dirigeants.

La SODEQ Sagamie connaît depuis quelques années plusieurs problèmes de nature et d'intensité différentes. L'enquête suggère l'existence de trois types de problèmes: ceux liés à la structure de la SODEQ, ceux liés aux formes d'investissements dans les entreprises et ceux liés au territoire desservi par l'organisme.

#### **Problèmes affectant la structure de la SODEQ**

Les difficultés de fonctionnement de la SODEQ dans le cadre de la loi initiale ont déjà été évoquées. Les nombreuses pressions exercées auprès du gouvernement québécois ont entraîné des amendements à la loi. Un consensus du conseil d'administration se dégage à cet effet. Les exigences juridiques ont provoqué des problèmes sérieux. On affirme

que cela a entraîné des pertes financières importantes et des difficultés de financement.

Certes, les problèmes majeurs affectant la structure de la SODEQ se résument à la difficulté d'approvisionnement en fonds nouveaux et à l'absence de financement. Cependant, d'autres questions, moins importantes mais tout aussi urgentes, ont été soulignées par nos interviewés. Celles-ci se rapportent aux démarches bureaucratiques effectuées auprès du gouvernement du Québec pour l'amélioration du cadre légal.

#### Problèmes relatifs aux investissements dans les PME

Les principales lacunes mentionnées concernant les investissements résident d'abord dans le fait que les PME éligibles aux placements des SODEQ ont été évaluées comme non rentables. La SODEQ a investi depuis trois ans (1980-1983) dans des entreprises qui ne rapportaient pas de dividendes. Certains administrateurs sont même d'avis que la faible probabilité de gains de la SODEQ est liée au type particulier d'investissements, c'est-à-dire cette obligation d'investir dans des PME manufacturières. D'autres estiment que le problème principal est l'inexistence du marché secondaire des actions de la SODEQ due au caractère aléatoire des parts détenues dans les PME. Autrement dit, les craintes exprimées par les investisseurs sont imputables à la difficulté de pouvoir revendre leurs actions de la SODEQ sur le marché.

### Problèmes dus au type de territoire desservi

La SODEQ présente aussi des faiblesses liées au territoire desservi. Comme la loi stipulait qu'en plus du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, elle devait desservir les territoires de Charlevoix, Côte-Nord et de Chibougamau, l'éloignement de ces espaces géographiques devenait un handicap difficile à surmonter. Le découpage arbitraire des espaces régionaux a rendu encore plus fictive la mission de la SODEQ Sagamie. Par ailleurs, le fait que la plupart des projets d'investissement aient été le résultat de demandes de financement de la part des PME régionales, montre que la SODEQ n'a pas pris l'initiative de développer ses propres projets et de contribuer ainsi au développement de la région.

## NOTES ET RÉFÉRENCES AU CHAPITRE IV

- 1- Les informations sur la provenance des promoteurs et le calcul des pourcentages ont été tirés du Document d'incorporation, SODEQ Sagamie, Chicoutimi., 1979, pp. 6-10.
- 2- Il faut préciser que chaque commissariat industriel des principales villes de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean fonctionne sous une appellation différente; à titre d'illustration, on retrouve la Société d'Expansion économique du Saguenay à Chicoutimi, la Société de développement économique de Jonquière, le Conseil économique d'Alma, la Corporation de promotion économique de La Baie des Ha!Ha!, le Commissariat industriel du Secteur Ashuapmouchouan de Saint-Félicien, le Commissariat industriel Roberval Métropolitain et le Commissariat industriel secteur Dolbeau.
- 3- Tiré du rapport annuel de 1982 de la SODEQ Sagamie Ltée.
- 4- Déclaration recueillie lors des entrevues effectuées auprès des propriétaires d'entreprises partenaires de la SODEQ Sagamie, Avril-Juin, 1983.

## CONCLUSION

A cette étape-ci de notre réflexion et compte tenu du fait que les interventions semblables à celle du programme des SODEQ tendent à se multiplier, il nous paraît opportun de souligner les conditions nécessaires à la survie d'organismes telle la SODEQ Sagamie. Ceci est d'autant plus important que l'abolition des SODEQ donnera lieu à un nouveau programme, poursuivant des objectifs semblables à l'ancien, mais avec des moyens renouvelés: les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (S.P.E.Q.). Nous le ferons en soulignant d'abord les réorientations suggérées par les actionnaires et ensuite les contradictions qu'elles véhiculent.

Certains dirigeants sont persuadés que la solution à leurs problèmes dépend du gouvernement du Québec. Ils voudraient reviser les modalités de la loi, élargir les champs d'investissement, augmenter les dégrèvements d'impôts, recevoir des subventions pour le financement et permettre aux entreprises privées de jouir de ces avantages. D'autres associent la solution à la création d'un marché secondaire par l'établissement d'un portefeuille de placements rentables pour les actionnaires. Selon ces derniers, il faudrait investir uniquement dans des entreprises saines financièrement dont les profits sont assurés afin de rentabiliser les actions de la SODEQ et attirer ainsi de nouveaux actionnaires. Les administrateurs sont ainsi partagés entre l'objectif

d'aide aux entreprises et celui de la maximisation de la rentabilité. Sérieux problème pour ceux qui veulent assurer le développement régional que de devoir choisir entre le risque et la sécurité.

En effet, interrogés sur les possibilités de survie d'une expérience comme celle de la SODEQ Sagamie, les intervenants dans celles-ci identifiaient quatre orientations possibles.

Il faudrait chercher au préalable la confiance du milieu régional (population, entreprises privées, hommes d'affaires, actionnaires). Il faudrait adapter les politiques globales au contexte socio-économique régional. Il faudrait déployer plus d'initiative au niveau du développement régional en réperant les entreprises les plus rentables et en leur proposant une participation financière, constituant ainsi un portefeuille d'investissements dans le but de générer des dividendes.

Il serait ainsi nécessaire de conjuguer les efforts de rentabilité et les stratégies de développement régional. On voit qu'au-delà des considérations strictement financières, les intervenants consultés révèlent une situation plus profonde.

Certains administrateurs voient en la SODEQ un instrument économique qui devrait être développé à long terme et dont la mission devrait être celle de mettre sur pied des entreprises. Elle devrait avoir pour fonction de stimuler le dynamisme des entreprises locales tout en

s'octroyant un rôle plus important dans le développement régional. Les activités en émergence devraient être alors évaluées en fonction des possibilités futures, créant un climat propice et un mode de développement planifié. D'autres y voient un instrument de rentabilité à court terme.

Il existe donc une double perception qui montre le tiraillement des élites locales entre le développement régional et la recherche de profits pour l'entreprise privée. Cette contradiction est inhérente, selon nous, à l'utilisation de ce type d'organismes dans le but de drainer l'investissement social et de le mettre exclusivement au service de l'entreprise privée. Cette conception s'oppose, nous semble-t-il, aux objectifs de développement qui, eux, sont censés représenter une plus grande partie de la population intéressée à prendre en main le développement régional.

Ainsi, la participation de l'élite locale au développement régional "met en exergue" les contradictions et les pièges du retour au local que favorise l'État et que réclame la population.